

Trait d'union

CHAVAGNES
EN PAILLERS

N°126

Mar-Juin-Juillet-Août 2021

Les informations municipales de votre commune

PLAINE des sports



CHAVAGNES
EN PAILLERS

www.chavagnes-en-pailers.fr



@chavagnesenpailers



Sommaire

Vie Municipale	p. 2
DOSSIER SPECIAL : La préservation de la qualité de l'eau	p. 10
DOSSIER SPECIAL : Projet d'aménagement de la plaine des sports	p. 12
Voirie, Bâtiments généraux Patrimoine	p. 15
Actions sociales	p. 18
Aménagement du territoire	p. 22
Communication Animation Actions culturelles	p. 24
Sports Loisirs - Tourisme	p. 25
Enfance jeunesse	p. 26
Économie Emploi	p. 29
Infos Pratiques	p. 30

N° 126
 Directeur de publication : Eric SALAÛN
 Rédaction : Commission Communication.
 Photos : Commune de Chavagnes en Paillers,
 associations, Freepik, Phovoir, Pixabay.
 Création & mise en page : MEDIA 2020
 Impression :

www.chavagnes-en-paillers.fr

Pour accéder au site depuis votre smartphone,



Le conseil municipal vient de voter les budgets communaux pour l'année 2021 sans augmentation des taux d'imposition. C'est l'acte majeur qui exprime les choix, les orientations en matière d'investissements.

Trois axes importants s'en dégagent : la poursuite de la réhabilitation du patrimoine, l'amélioration du cadre de vie, la création de nouveaux logements en réponse à une demande forte.

Les travaux de changement des pierres, de réfection de l'enduit, d'étanchéité de la toiture, se poursuivent sur l'Eglise. C'est au tour de la façade Nord d'être en travaux. Les deux façades rénovées donneront un éclat lumineux au centre-bourg !

La réfection de la place des Justes vient de débiter et poursuit ainsi l'action engagée pour la requalification des espaces publics en cœur de bourg. Parmi les autres programmations, l'aménagement des voiries et de l'entrée d'agglomération du secteur de la plaine des sports vont démarrer conjointement à la construction de la nouvelle salle de sports intercommunale. Ces aménagements apporteront sécurité et qualité d'accueil pour le public et les usagers des lieux.

L'ambition de requalifier les quartiers les plus anciens de la commune fait aussi partie de l'amélioration du cadre de vie. Les habitants du quartier de la Vennerie ont ainsi pris connaissance du projet de réaménagement envisagé. D'autres quartiers suivront dans le cadre d'un programme pluriannuel.

D'autres rues sont aussi au cœur d'études : rue de Lattre, rue Jacques Bousseau, rue Jean de Suzannet. La planification des travaux s'effectue au gré de la nécessité de remplacement et l'enfouissement des réseaux afin de faciliter l'arrivée de la fibre optique aux particuliers.

Le besoin en logement est aussi une priorité : les travaux du quartier d'habitation des Figuiers sont en cours, la pré-réservation des lots interviendra à compter de fin mai. L'étude portant sur le quartier de l'industrie et l'îlot CEPPE devrait nous donner des orientations fortes au cours de l'été. Un plan d'aménagement de l'espace dit « des jardins » en cœur de bourg est aussi un objectif pour 2021.

Ces projets se trouvent confortés dans le choix par l'État de retenir Chavagnes-en-Paillers parmi les 1000 petites villes de demain au niveau national. Son rôle de centralité, à son juste niveau, est reconnu, et permet ainsi par ses services, une réponse pour les habitants de la commune et des communes en périphérie. L'aide, apportée pour nous accompagner, sera de deux ordres : un accès facilité à de l'ingénierie de projets et un support financier.

Tous ces projets sont menés avec un regard plus fin sur les impacts environnementaux : effets sur les changements climatiques, maîtrise de la consommation énergétique, qualité des eaux, gestion des eaux pluviales. Nous sommes déjà « bon élève » sur un certain nombre de points, il convient d'amplifier de façon pragmatique ces orientations. Plusieurs actions sont menées en ce sens, vous les découvrirez à la lecture de ce Trait d'union.

Vous avez déjà été sollicités à travers plusieurs enquêtes afin de recueillir vos avis, vos idées. Cela fait partie de notre souhait de vous associer aux réflexions portées par les élus. Le contexte sanitaire ne nous permet pas les rencontres, c'est bien souvent grâce à l'outil numérique que nous vous interpellons. Merci à vous tous de votre participation.

Les activités sportives, culturelles, sociales sont en stand-by depuis l'arrivée de la COVID. Nous espérons tous une reprise de ces activités de proximité nécessaires à chacun d'entre nous. C'est dans ce sens que nous avons voulu accompagner les familles, les associations, les bénévoles au redémarrage des animations. Une aide exceptionnelle à l'inscription auprès de ces associations pour les jeunes et étudiants a été décidée. Les modalités de mise en œuvre seront communiquées prochainement.

Je terminerai par souhaiter une excellente retraite à Alain et Bernard, les remercier de leur engagement au sein de la collectivité. Bienvenue à Marion qui a en charge le développement de la bibliothèque.

Prenez toujours soin de vous, de vos proches.

Très cordialement,

Eric SALAÛN, Maire de Chavagnes-en-Paillers.



14 décembre 2020

➤ VALIDATION D'UN APPEL À PROJET POUR LA CESSIION ET L'AMÉNAGEMENT D'UN ÎLOT D'HABITATIONS AU LOTISSEMENT LES FIGUIERS

Dans le cadre de l'aménagement du quartier d'habitation Les Figuiers, les travaux d'aménagement de la tranche 1 sont programmés à compter du début de l'année 2021, pour une disponibilité des terrains à compter de l'été 2021. Au sein de cette tranche 1, un îlot de 1 403 m² est réservé à l'implantation d'un programme immobilier de 7 à 10 logements sociaux.

Afin de déterminer les modalités d'occupation de cet îlot, la commission Actions Sociales propose de lancer un appel à projet auprès des divers opérateurs intervenant dans le logement social sur la Vendée. L'avantage de cette procédure est de conditionner la cession du terrain concerné à l'engagement des candidats de respecter un cahier des charges minimal, permettant à la commune de s'assurer de la qualité et de la bonne intégration du projet.

Les principaux points mis en avant dans le cahier des charges, sont les suivants :

- respect d'un cadrage urbain, architectural et paysager ;
- respect d'impératifs pour les logements ;
- proposition d'une offre financière pour l'acquisition du terrain, sur la base d'un prix minimum qui tient compte de la valeur de vente des terrains sur le marché, du montant

➤ PRÉSENTATION DE TRIVALIS

La diffusion du rapport d'activité 2019 du Syndicat Mixte Trivalis, duquel la Communauté de Communes est membre, a permis de présenter de façon synthétique à l'ensemble du Conseil municipal les modalités d'organisation de la collecte et du traitement des déchets sur le Département et les enjeux à venir pour les prochaines années. La question environnementale de la production et de l'exploitation des déchets montre que, si d'important efforts ont été faits depuis plusieurs

de l'investissement réalisé par la commune pour un lotissement de qualité, ainsi que de la situation favorable du terrain (proche du centre-bourg, des établissements scolaires, de la Plaine des Sports et de l'EHPAD). Ce prix minimum a ainsi été fixé à 105 000 € HT pour 7 logements implantés, avec un montant supplémentaire de 2 000 € HT par logement supplémentaire intégré dans le projet (soit 111 000 € s'il y a 10 logements), pour tenir compte de la prise en charge par la commune des frais de viabilisation.

Cet appel à projet serait diffusé dès le mois de décembre, pour des réponses attendues début février. Le choix du projet retenu pourrait intervenir fin février, début mars.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité la mise en place et les modalités de cet appel à projet.

années, avec notamment un fort accent mis sur le recyclage et la réduction du volume des ordures ménagères, les objectifs à atteindre pour le futur seront de plus en plus stricts et auront un impact financier important dû aux frais liés au remploi et à l'élimination des déchets. La réduction à la source du volume de déchets, qu'ils soient recyclables ou non, reste la solution la plus écologique et économique pour l'avenir.

➤ INFORMATIONS DIVERSES

En fin de Conseil municipal, M. le Maire a annoncé que les communes de Chavagnes-en-Pailliers et Saint-Fulgent, en lien avec la Communauté de Communes, avaient été retenues dans le programme « Petites Villes de Demain ». Ce programme a pour objectif d'accompagner les projets de territoire pour les communes jouant un rôle de centralité, sur les thématiques notamment d'écologie, de compétitivité et de cohésion sociale.

Les financements attendus dans le cadre de ce programme, notamment en lien avec le plan de relance, doivent permettre de mener des projets ambitieux mais nécessaires pour confirmer ce rôle de centralité. Cela amplifiera la démarche de revitalisation du centre-bourg en matière d'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, de développement de l'artisanat, du commerce et des services et de valorisation des qualités architecturales et patrimoniales.

C'est aussi cohérent, d'une part avec les réaménagements effectués dans le centre bourg depuis plusieurs années, et d'autre part, avec la réflexion lancée avec l'EPF, qui débutera dès janvier 2021, pour établir un diagnostic patrimonial et urbain du centre-bourg. À ce sujet, M. le Maire précise que le cabinet qui a été retenu par l'EPF et la commune est le cabinet Atelier Sites et Projets de Montaigu.

➤ AUTRES DÉCISIONS

Le Conseil municipal a aussi validé à l'unanimité les délibérations suivantes :

- acquisition d'une maison et ses annexes rue de l'Industrie pour un montant de 175 000 €, l'objectif étant de pouvoir maîtriser cet espace, dans l'attente des conclusions de l'étude lancée en lien avec l'EPF sur le Centre-Bourg ;
- cession d'une parcelle agricole de 859 m² située aux Huctières, au prix de 1 288,50 €, pour permettre à une exploitation agricole de réaliser des travaux d'aménagement d'une retenue d'irrigation ;
- liste des travaux en régie réalisés en 2020 par les services techniques (1104 heures pour une valeur de 42 114,52 €) ;
- deux décisions modificatives au budget général et au budget annexes « locations diverses » ;
- autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021 ;
- renouvellement de l'adhésion au service de médecine professionnelle du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée.

M. le Maire a également présenté les décisions prises en application des délégations de pouvoirs qui lui ont été confiées par le Conseil municipal, concernant des renoncements à acquérir dans le cadre de l'application du droit de préemption urbain.



18 janvier 2021

➤ PRÉSENTATION DU PROJET DE PCAET (PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL) PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Jérôme CARVALHO, Maire de la Rabatelière et Vice-Président en charge de la commission Déchets, Développement Durable, Infrastructures à la Communauté de Communes, et Laëtitia LAMOUROUX, Responsable du Pôle Environnement à la Communauté de Communes, était présents à la séance du Conseil municipal pour présenter aux élus le projet de PCAET validé en décembre par le Conseil communautaire.

Le PCAET est un outil de planification qui a pour but d'atténuer les effets du changement climatique sur les territoires, d'accompagner et porter le développement des énergies renouvelables et enfin de maîtriser la consommation en énergie et la limitation de production des gaz à effet de serre, en cohérence avec les engagements internationaux pris par la France.

Afin d'atteindre ces objectifs, un diagnostic de territoire, actuel et prospectif, a été réalisé. C'est à partir de cette photographie qu'une stratégie énergétique a été déterminée avec des objectifs chiffrés à l'horizon 2050 visant à limiter la consommation d'énergie (- 44 % par rapport à 2014), diminuer les gaz à effet de serre (- 63 % par rapport à 2014) et à développer la production d'énergie (120 % des besoins du territoire).

Un programme d'actions sur 6 ans de 2021 à 2026, traduisant cette stratégie de façon opérationnelle, a ensuite été élaboré. Ces actions doivent mobiliser habitants, acteurs privés et publics, afin que ce PCAET rayonne sur l'ensemble du territoire

et que chacun se l'approprie.

Le détail des actions proposées a été présenté au Conseil municipal, réparties en 4 thématiques liées aux acteurs concernés :

- Des collectivités actrices et pilotes des enjeux climats
- Des acteurs économiques qui limitent leur impact environnemental
- Des habitants accompagnés et engagés dans la transition énergétique
- L'ensemble du territoire actif dans sa transition et qui s'appuie sur ses ressources

Le projet de PCAET sera soumis au 1^{er} semestre 2021 à une évaluation environnementale, aux avis du Préfet de Région et de la Présidente de la Région, mais aussi à une consultation du public qui pourrait intervenir en juin 2021. Son approbation définitive interviendra au 2nd semestre 2021, le rendu définitif pouvant tenir compte des remarques émises au cours de différentes consultations.

➤ AUTRES DÉCISIONS

Le Conseil municipal a également validé à l'unanimité les délibérations suivantes :

- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des charges transférées, chargé d'évaluer notamment le montant de l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes dans le cadre des transferts de compétences ;
- Avis favorable pour l'installation d'une entreprise de recyclage de pots catalytiques et batteries à Bazoges-en-Paillers
- Validation de la convention proposée par la SyDEV pour les travaux d'éclairage public rue du Maréchal de Lattre et impasse des Acacias pour un montant de 4 888 € ;
- Dépôt d'un dossier de demande de subvention DSIL pour la rénovation énergétique de la salle de tennis de table et de la salle de danse pour une estimation du coût de l'opération, études et travaux inclus de 40 000 € HT.

M. le Maire a également présenté les décisions prises en application des délégations de pouvoirs qui lui ont été confiées par le Conseil municipal, concernant des renoncations à acquérir dans le cadre de l'application du droit de préemption urbain.

➤ INFORMATIONS DIVERSES

- Présentation du principe de projet « communication » : faire un état des lieux, lister les questions, cadrer les outils et les moyens, travailler sur la participation citoyenne...
- Les travaux de la salle de sports intercommunale ont démarré. Des panneaux photovoltaïques seront posés sur la toiture et la zone de stationnement (ombrières) par l'intermédiaire d'une société créée au niveau communautaire, en lien avec Vendée Énergie, pour en retirer les bénéfices sur le territoire.
- Centre de vaccination COVID mis en place à Montaigu : la détermination des créneaux dépend de la livraison des vaccins
- Le 1^{er} avril 2021, Marion BOUYER intégrera les services municipaux en tant qu'agent bibliothécaire
- Petite ville de demain : une première réunion a eu lieu début janvier avec les services de l'État pour détailler le programme. Un chargé de mission, dont le recrutement est envisagé par la Communauté de Communes, pilotera le dossier. Concernant Chavagnes, une étude de diagnostic commercial, précédemment mise de côté, pourrait être lancée rapidement.
- Étude diagnostic patrimonial du centre-bourg : une 1^{ère} réunion de lancement a eu lieu avec l'EPF et le CAUE. Un diagnostic en marchant est programmé le vendredi 19 février – après-midi pour faire un point sur le patrimoine bâti du centre-bourg.



8 février 2021

› DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

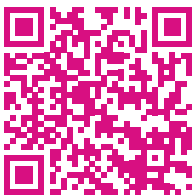
En présence de Jean-Michel SCHMITT, conseiller finances de la commune, le Conseil municipal a procédé au débat sur les orientations budgétaires pour cette année 2021.

Concernant le bilan rétrospectif, la maîtrise des dépenses de fonctionnement, notamment concernant les charges courantes et les dépenses de personnel, d'une part, conjuguée à la hausse régulière des recettes (progression des dotations de péréquation bourg centre et DSR cible, augmentation des droits de mutation ou encore évolution des bases fiscales) à un rythme plus important que celui de l'augmentation des dépenses, permet à la commune de développer une capacité d'autofinancement nette qui se maintient autour d'1 million d'euros.

Cela a notamment permis de réaliser et engager de nombreux investissements à hauteur de 7,25 millions d'euros sur 4 ans, sans diminuer la capacité d'investissement.

Concernant les orientations, un programme pluriannuel d'investissements a été présenté jusqu'en 2026 (rénovation de l'Église, aménagement du centre bourg, de la Plaine des Sports, de l'entrée de bourg des Brouzils, travaux de voirie, enfouissement, études diverses...). Le maintien d'un niveau d'autofinancement très significatif en 2024 de 975 000 € permet d'envisager l'exécution d'un programme dynamique sur la période 2021-2024 de près de 10,20 millions d'euros (jusqu'à 13 millions d'euros sur la période 2021-2026). Cette projection a été établie sur la base d'une pression fiscale stable sur la période et en simulant un recours à l'emprunt inférieur à 1,5 millions d'euros, avec un impact très faible sur la capacité de remboursement de la dette.

Retrouvez le rapport
d'orientations
budgétaires complet
sur le site internet de la
commune



› PROJET DE COMMUNICATION ET CONSEILLER DÉLÉGUÉ

Le Conseil municipal a pris connaissance de la proposition de réflexion concernant l'établissement d'un projet de communication municipal. Pour piloter cette réflexion, M. le Maire a décidé de donner délégation à Guillaume ARNAUD, Conseiller municipal, en lien avec la commission Communication, animations et actions culturelles.

Les objectifs sont de réaliser un audit sur les moyens de communication actuels, d'effectuer des enquêtes quantitatives et qualitatives auprès de divers cibles (population, associations, professionnels, hors commune) et d'identifier les moyens de communications utilisés, existants et de demain.

Une durée de 4 mois est envisagée pour cette mission, à l'issue de laquelle un bilan et un plan d'actions chiffré seront présentés afin de définir des priorités.

Pour cette fonction de conseiller délégué, le Conseil municipal a validé à l'unanimité l'attribution d'une indemnité de fonction à Guillaume ARNAUD pour la durée de la mission, à compter du 1^{er} mars 2021.

› INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire a également présenté les décisions prises en application des délégations de pouvoirs qui lui ont été confiées par le Conseil municipal, concernant des renonciations à acquérir dans le cadre de l'application du droit de préemption urbain.



15 mars 2021

› ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2021 MARQUÉS PAR 3 GRANDS AXES :

- la poursuite de la rénovation de l'Église,
- l'amélioration du cadre de vie
- une nouvelle offre en matière d'habitat par l'aménagement d'un nouveau quartier Les Figuiers

Après avoir pris connaissance et validé les comptes administratifs et de gestion pour l'année 2020, suite à l'affectation et la constatation des résultats, les différents budgets primitifs pour l'année 2021 sont approuvés à l'unanimité par le Conseil municipal :

- le budget général (3 955 117,32 € en fonctionnement et 5 318 901,72 € en investissement) est marqué par la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, pour assurer un autofinancement de la section d'investissement sans emprunt.

En investissement, le plan pluriannuel d'investissement présenté lors du débat d'orientations budgétaires est respecté, avec les 2 projets phares que sont la rénovation de l'église (1 000 000 € inscrits pour 2021) et la poursuite de l'aménagement du centre-bourg avec des travaux prévus au printemps pour la Place des Justes (500 000 €).

Sont aussi programmés l'aménagement de la Plaine des Sports et des équipements sportifs pour 433 299 €, des travaux de voirie pour 463 389 € (voirie rurale, lotissement La Vennerie, arrière de l'ancien EHPAD), des aménagements d'entrée de bourg pour

299 200 € (Rte de St André, entrée de bourg des Brouzils), des travaux d'enfouissement liée à l'arrivée de la fibre optique pour 332 460 €, mais aussi diverses études d'aménagements et acquisitions foncières ou encore des travaux sur les bâtiments communaux.

- le budget annexe « locations diverses » (32 811,81 € en fonctionnement et 28 773,20 € en investissement) anticipe une nouvelle année d'activité réduite à la Salle Émeraude.
- le budget annexe « lotissement Les Mûriers » (202 080,55 € en fonctionnement et 195 149 € en investissement) intègre les travaux de finition pour les 4 lots de l'entrée et la vente des derniers lots ;
- le budget annexe « lotissement Les Figuiers » (1 575 994,87 € en fonctionnement et 1 603 989,74 € en investissement) prévoit le financement; des travaux et études pour la 1^{ère} zone du lotissement et l'intégration des terrains, équilibrés par un emprunt d'1 million d'euros et une avance remboursable du budget général à hauteur de 400 000 €, dans l'attente des premières ventes de lots.

› SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2021

Pour accompagner la sortie de crise sanitaire, une action spécifique (enveloppe de 10 000 € inscrite au budget), sera mise en place en direction des associations sportives et culturelles et des familles, par la prise en charge d'une partie des adhésions pour les enfants, jeunes et étudiants.

Les subventions suivantes ont par ailleurs été attribuées par le Conseil municipal, pour un montant global de 23 719,20 € :

- Chavagnes Présence du Passé	300 €
- Société de Chasse St Hubert	450 €
- Billard Club « Les Gavroches	550 €
- Palet Club Chavagnais	500 €
- St Louis Générale / Ecole de Sports	1 000 €
- FCCR Chavagnes - La Rabatelière	2 800 €
- St Louis Hand	1 800 €
- St Louis Tennis de Table	1 500 €
- Comité des fêtes - Promotion de la Commune	1 500 €
- Fête de la Brioche Comité des Fêtes - St Louis	3 500 €
- Pro Musica	500 €
- Amis de l'orgue	700 €
- Foyer des Jeunes	800 €
- APEL École Nazaret	1 438,40 €
- Amicale Jules Verne	1 180,80 €
- Assistantes Maternelles «Les Bambinous»	200 €
- CCAS	5 000 €

› PAS D'AUGMENTATION DES TAUX DES TAXES LOCALES POUR 2021

Suite au débat d'orientations budgétaires et à l'application de la réforme sur les taxes locales, le Conseil municipal valide à l'unanimité le maintien des taux actuels pour 2021, en tenant compte des conséquences de la suppression progressive de la taxe d'habitation et du transfert de taux de taxe foncière du Département (16,52 %) : taxe foncière sur les propriétés bâties = 31,87 % ; taxe foncière sur les propriétés non bâties = 43,19 %.

› AUTRES DÉCISIONS

Le Conseil municipal a validé à l'unanimité :

- la modification des autorisations de programme et crédits de paiement pour les travaux du centre bourg et les travaux de l'église ;
- l'autorisation de souscription d'un emprunt pour le budget annexe du lotissement Les Figuiers pour un montant d'1 million d'euros ;
- l'autorisation de signature de 2 conventions dans le cadre du programme Petites Villes de Demain (adhésion au programme et soutien
- à l'ingénierie de la Banque des Territoires avec le Département) ;
- la signature d'une convention avec le SyDEV pour l'extension de l'éclairage public de la rue du Champ du Gué dans le cadre des travaux d'aménagement de la voirie, pour un montant de participation communale de 5 280 € ;
- un avenant au marché de confection et fourniture de repas au restaurant municipal polyvalent ;
- les modalités d'attribution du régime indemnitaire (RIFSEEP) pour le personnel communal.



BUDGET 2021

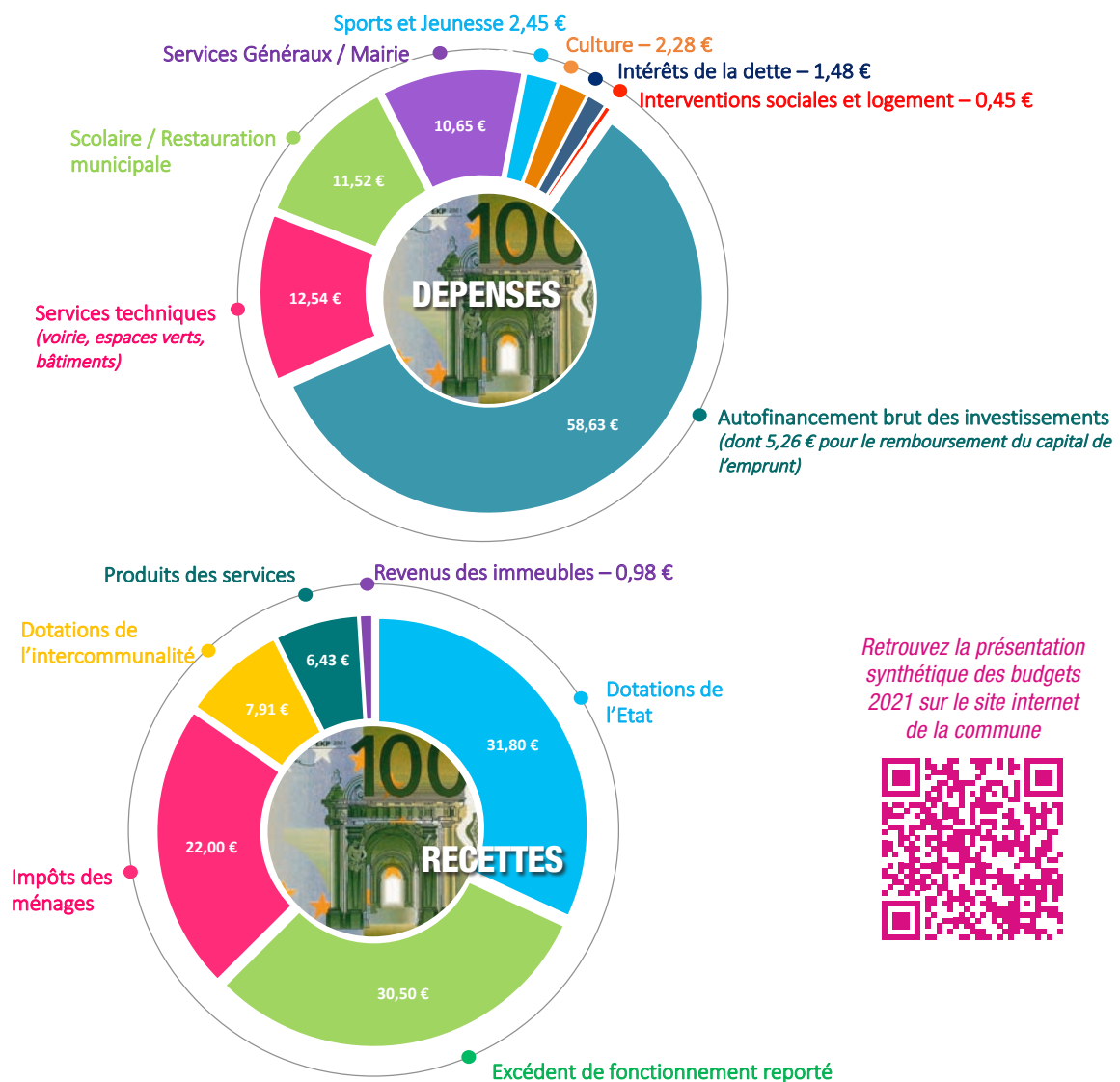
Le budget communal est l'acte fondamental de la gestion communale. Il comprend la totalité des dépenses et des recettes afférentes à l'exercice. Le budget municipal est à la fois un acte de prévision et d'autorisation :

- C'est un acte de prévision : le budget constitue un programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à engager sur une année civile en distinguant les sections d'investissement et de fonctionnement.
- C'est aussi un acte d'autorisation : c'est l'acte juridique par lequel le Maire, organe exécutif de la collectivité locale, est autorisé à engager les dépenses et percevoir les recettes votées par le conseil municipal.

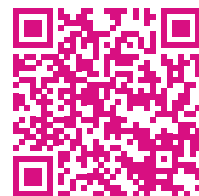
> FONCTIONNEMENT

Le budget principal été voté par le Conseil municipal le 15 mars 2021 et s'équilibre en fonctionnement à 3 955 117,21€.

Ventilation des recettes et des dépenses et recettes de fonctionnement de la commune sur la base d'un billet de 100 €



Retrouvez la présentation synthétique des budgets 2021 sur le site internet de la commune



Dans ce budget, la répartition des dépenses est la suivante :

- charges à caractère général 541 750 € ;
- charges de personnel 620 000 € ;
- autres charges (subventions, indemnités) représentent 355 180 € ;
- charges financières 56 390 €.

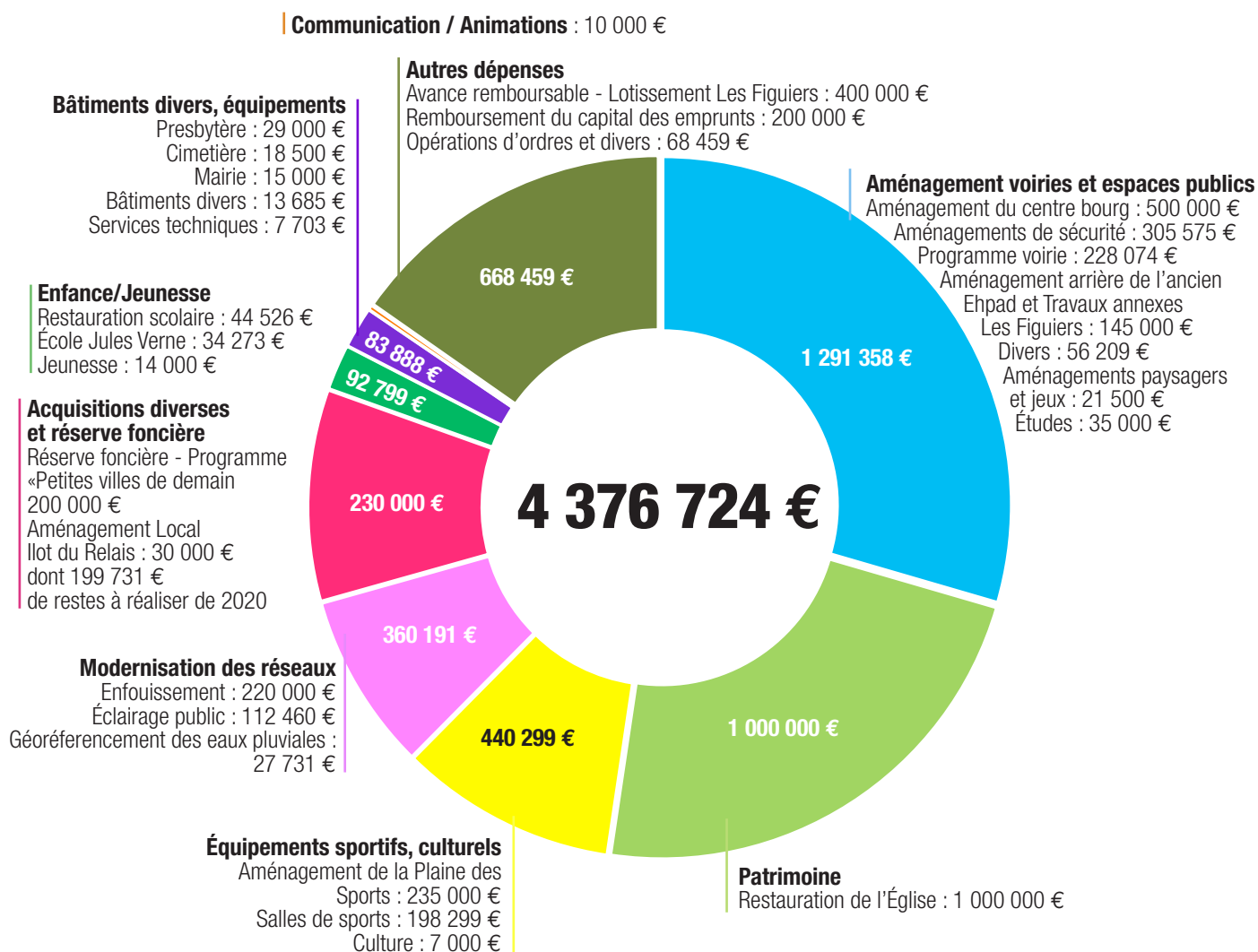
Pour les recettes, la commune reste très dépendante des dotations de l'État (près de 32% du financement du budget). Cependant, malgré la baisse des dotations, l'effort constant pour maîtriser les dépenses de fonctionnement permet de maintenir un niveau d'autofinancement élevé en 2021 pour poursuivre la dynamique d'investissement sur la commune.

La fiscalité représente seulement 22 % des recettes, avec la volonté d'avoir une pression fiscale maîtrisée et adaptée au potentiel fiscal des ménages de la commune.



› INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement par thèmes



Les investissements sont financés principalement par l'autofinancement maintenu à un niveau élevé (1 125 735,11 €) et par diverses recettes d'investissement (nouveaux engagements et reports de l'année précédente):

- le FCTVA et taxe d'aménagement pour près de 220 000 €;
- le produit des cessions pour un montant de 528 000 € comprenant la cession des terrains pour le lotissement des Figuiers et la vente de la maison rue des écoles;
- les restes à réaliser de l'exercice 2020 pour un montant de 193 012,98 € (la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et le Fonds Régional de Développement des communes (FRDC) concernant les travaux d'aménagement du centre bourg, les subventions du Département pour la restauration de l'église (phases 1 & 2);
- les subventions du Département pour un montant de 387 324,89 € finançant les travaux de restauration de l'église et de la Plaine des Sports ;
- les subventions de l'Etat (DSIL) finançant les travaux d'aménagement de la Plaine des Sports et la rénovation énergétique de la salle de tennis de table/danse pour 167 720 €
- une subvention du FEADER concernant la réhabilitation de la mairie pour 80 000 €;
- une subvention de la Communauté de Communes d'un montant de 50 000 € pour le financement de l'aménagement arrière de l'ancien Ehpad ;
- des subventions de l'Etat dans le cadre du plan de relance 2021 finançant l'achat d'équipement informatique pour les écoles et le service à l'assiette au restaurant scolaire ;
- le retour du solde de l'avance remboursable du lotissement des Mûriers de 135 149 €;
- Il n'est pas prévu d'emprunt en 2021. L'équilibre budgétaire est assuré par le virement prévisionnel de la section de fonctionnement pour un montant de 2 228 046,90 €.

> CHAVAGNES, PETITE VILLE DE DEMAIN

Le jeudi 25 mars, M. le Maire a signé au nom de la commune de Chavagnes-en-Paillers la convention Petites Villes de Demain avec le Préfet de la Vendée, la Commune de Saint-Fulgent et la Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts.



Ce programme vise à soutenir la revitalisation des villes de moins de 20 000 habitants, situées en dehors des grands pôles urbains, mais exerçant des fonctions de centralité au sein de leur territoire, en raison de leurs équipements ou leurs services.

Le programme sera déployé sur une durée de 6 ans et permettra de bénéficier de soutien en ingénierie et de financements sur des mesures thématiques ciblées mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place.

Pour aider les communes de Chavagnes-en-Paillers et Saint-Fulgent à développer leurs projets, que ce soit en matière d'habitat, de renouvellement urbain ou de développement commercial, la Communauté de Communes a recruté une chargée de projet Petite Ville de Demain qui prendra ses fonctions dès le mois de juin.

Le Département de la Vendée et la Région Pays de la Loire, présents pour la signature, sont également partenaires du programme.

> BIENVENUE... MARION

Un nouvel agent à la bibliothèque

Depuis le 1^{er} avril 2021, Marion Bouyer a pris ses fonctions à la bibliothèque de Chavagnes-en-Paillers, sur le poste nouvellement créé par la commune pour développer ce service culturel.

Diplômée d'une formation dans les métiers du livre, elle a ensuite travaillé pendant 5 ans dans une médiathèque du Bas-Rhin, d'abord en tant qu'animatrice puis en tant que responsable.

Originaire d'Alsace, elle a été séduite par le projet de la commune : « L'idée de participer à la transformation d'une bibliothèque pour un faire un lieu de vie pour tous les habitants est une expérience professionnelle que je souhaitais connaître depuis longtemps, je n'ai pas hésité. »

Les idées qu'elle souhaite apporter à la bibliothèque sont nombreuses : apporter plus de contenu avec, notamment, l'augmentation des mangas et des romans adolescents, des livres jeunesse et petite enfance et pourquoi pas des DVD ; réfléchir au réaménagement de la bibliothèque ; mettre en place un programme d'animation et pourquoi pas créer un espace de jeux de société.



> DÉPARTS EN RETRAITE

Bernard BOSSIS (60 ans)

Bernard est parti à la retraite le 1^{er} mai 2021

Il est arrivé aux services techniques de la commune le 1^{er} janvier 2000 comme responsable espaces verts, après 19 ans comme jardinier paysagiste dans une entreprise privée puis 2 ans à la ville de Montaigu.

Durant ces années, il aura participé notamment à la mise en place de la gestion différenciée du zéro phyto ou encore de l'enherbement du cimetière. Son travail de qualité au stade était aussi très apprécié des footballeurs.



Alain GUERIN (60 ans)

Alain est parti à la retraite le 1^{er} mars 2021.

Arrivé aux services techniques de la commune le 18 mars 2013, il a d'abord été stagiaire pendant 1 an, puis titulaire à compter du 18 mars 2014 comme adjoint technique en charge de l'accueil et l'entretien des salles et bâtiments municipaux (salle Émeraude et autres salles municipales, équipements sportifs, Mairie).

Précédemment il avait travaillé dans le privé dans la fabrication de meubles de 1977 à 2008 (Jemastyl, Auger) et ensuite comme ouvrier de 2008 à 2013 à l'espace menuiserie LAMI avant de rejoindre l'équipe des services municipaux.



Nous leur souhaitons une bonne retraite !

LA PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Un enjeu fort pour les collectivités locales :
la gestion des eaux pluviales

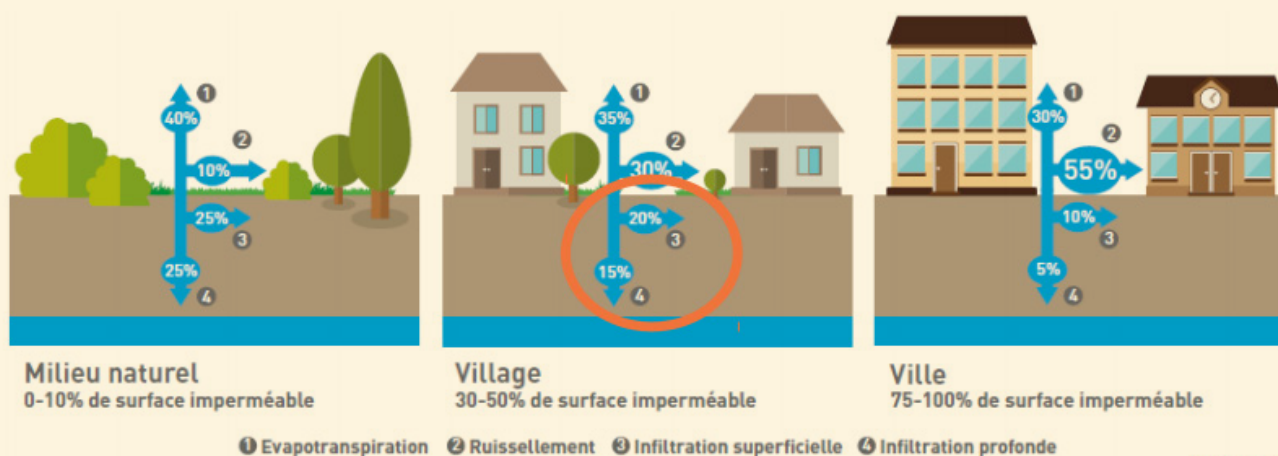


QUAND LES RÉSEAUX DÉBORDENT...

Le développement de l'urbanisation, l'augmentation des surfaces imperméabilisées et le recours systématique aux canalisations sont à l'origine d'inondations de plus en plus importantes et récurrentes. Les rejets urbains par temps de pluie pèsent fortement sur la qualité et le débit des cours d'eau.

La maîtrise et la gestion des eaux pluviales sont donc devenues un enjeu fort pour les élus locaux, responsables de l'aménagement urbain et soucieux de protéger les biens, les personnes mais également le milieu naturel. Aujourd'hui, les élus peuvent agir et gérer différemment les eaux pluviales en ayant recours à la gestion intégrée :

- en favorisant l'infiltration des eaux de pluie dans le sol. C'est-à-dire :
 - Limiter l'imperméabilisation des sols (parkings, rues, places, ...) pour diminuer le ruissellement de l'eau et les risques d'inondation en aval.
 - Favoriser la gestion de l'eau là où elle tombe (noue, rigole, pavement perméable, ...) pour supprimer les débordements de système d'assainissement collectif liés aux eaux parasites débordement



Symasol, 2016

- soit à défaut, en recourant à leur stockage et restitution à débit maîtrisé vers le milieu naturel (nappes phréatiques et cours d'eau).

La gestion intégrée contribue également à préserver et restaurer la biodiversité en milieu urbanisé, à lutter contre les îlots de chaleur urbains, et plus largement à améliorer le cadre de vie.

ET POUR CHAVAGNES ?

Depuis quelques temps, nous sommes sensibles à ces problématiques dans les différents projets communaux.

Cela se traduira par la mise en place progressive d'actions concrètes visant à :

- Intégrer l'eau dans les projets de rénovation ou de réhabilitation
 - Création de noues, d'accotements enherbés permettant de déconnecter une partie des eaux pluviales du réseau pour les reprises de voirie des lotissements (Vennerie) et d'entrée de centre-bourg (Rue de Lattre de Tassigny)
 - Le projet d'aménagement de la plaine des sports (page suivante) permettra d'infiltrer les eaux de pluie dans le sol :
 - Les surfaces de stationnements seront perméables : mélange terre-pierre, dalles engazonnées...
 - La route de la Dodinière permettra le stockage puis l'infiltration : revêtement bitumeux drainant, chaussée à structure réservoir (schéma ci-dessous) qui permet de retenir l'eau pour qu'elle s'infilte lentement dans le sol vers les nappes et les cours d'eau.



Chaussée à structure réservoir



Noue avec tranchée d'infiltration



Parking en dalles-gazon et dalles-pavés



- Recourir à la double fonction des « espaces verts » pour une solution économe :
 - Infiltrer l'eau par l'intermédiaire de noues évite la création de réseaux d'assainissement et s'avère moins coûteux.
 - Des espaces plantés contribuent à apporter fraîcheur et confort nécessaires aux changements climatiques
- Gérer les eaux pluviales à la parcelle
 - Aménagement de lotissements sans réseaux d'eaux pluviales dans des communes limitrophes.

Ces 50 dernières années,
l'imperméabilisation des sols a été
multipliée par 16 sur notre commune

LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

Historiquement, seuls le code civil (articles 640/641/681) et le code de la santé publique (article L1331) traitaient de la gestion des eaux pluviales. Désormais, au titre du droit national (par transposition des Directives Européennes sur l'Eau), les collectivités sont soumises à diverses obligations concernant la gestion des eaux pluviales pour parvenir à atteindre le bon état des masses d'eau (code de l'environnement-milieu aquatique, code général des collectivités territoriales, code de l'urbanisme)

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA PLAINE DES SPORTS

Première phase de travaux : démarrage imminent !

PLAN GLOBAL DU PROJET ET PLANNING PRÉVISIONNEL

En parallèle de la construction du nouveau complexe sportif inter-communal et de son parking (environ 100 places), démarré en début d'année et qui va se poursuivre jusqu'au printemps 2022, la commission Sports Loisirs Tourisme et la municipalité ont étudié la réfection et le ré-aménagement de l'ensemble de la plaine des sports. Dès cette année, une première tranche de cet aménagement va être réalisée. En lien avec le Sydev et Vendée Eau, les travaux vont démarrer au printemps par l'enfouissement des réseaux puis des travaux sur les réseaux d'eau usée, d'eau pluviale et d'eau potable. L'aménagement se poursuivra de juillet à septembre par les travaux de voirie et de surface rue du champ du stade pour se terminer rue Jean de Suzannet en octobre et novembre 2021.

SALLE INTERCOMMUNALE
TRAVAUX 2021/2022

ABORDS SALLE OMNISPORTS
TRAVAUX 2023

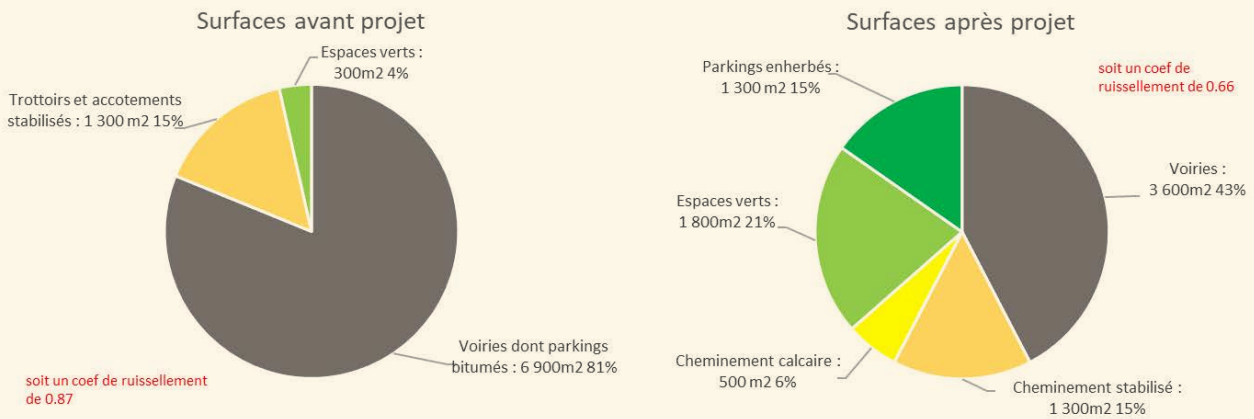
RUE J. DE SUZANNET TRAVAUX 2021

PLAINE DE LOISIRS TRAVAUX 2022

RUE CHAMP DU GUÉ TRAVAUX 2021

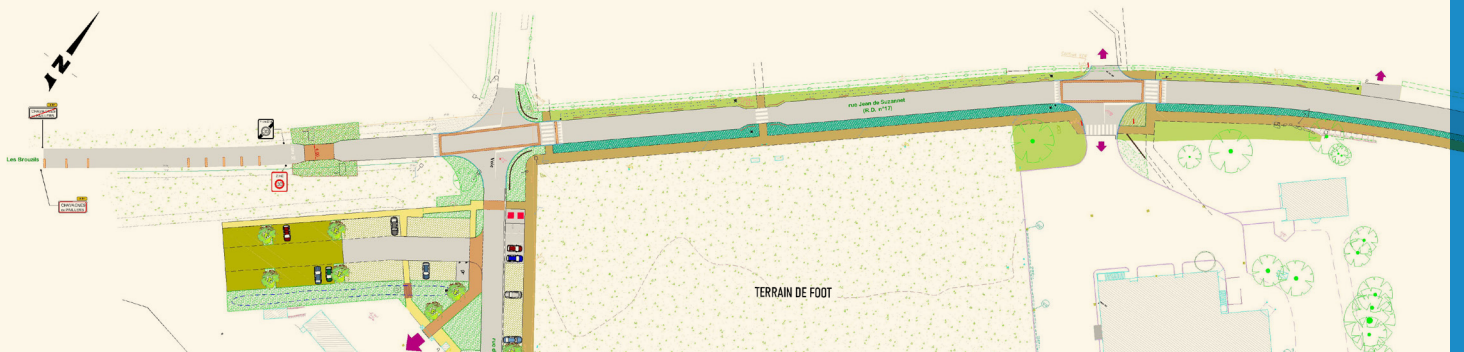
DÉSIMPERMÉABILISATION ET GESTION INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES

Tout au long du projet, les aménagements proposés ont suivi une idée directrice : la gestion intégrée des eaux pluviales.



Sur l'ensemble de la zone ré-aménagée, soit environ 8 500m², la surface désimperméabilisée représente 1 785m²

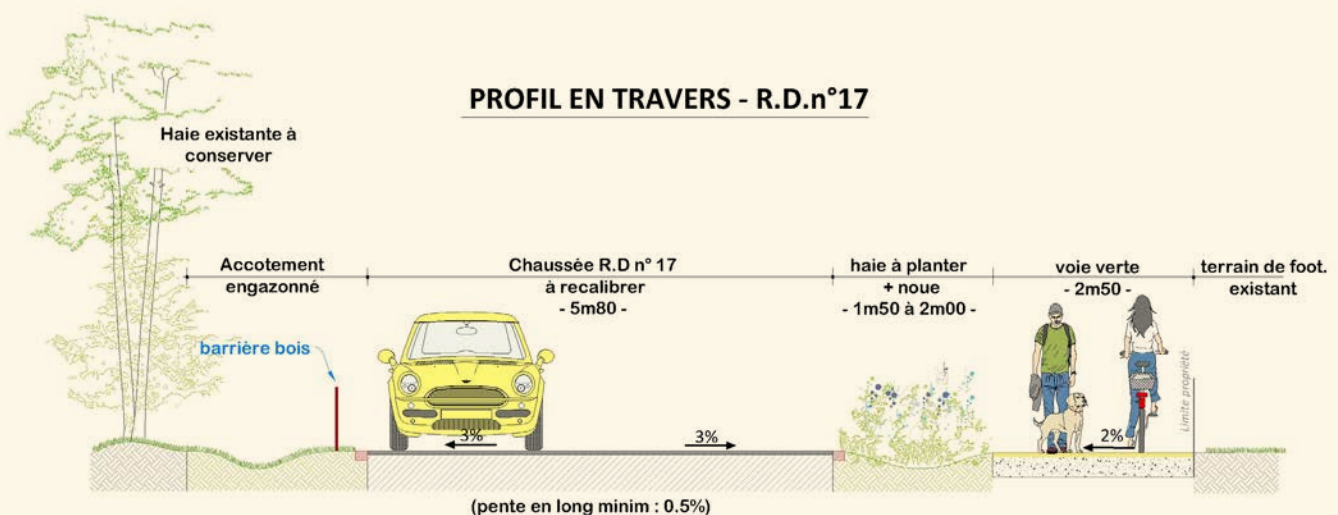
RUE JEAN DE SUZANNET – ROUTE DE BENASTON



La rue Jean de Suzannet - de l'écluse marquant l'entrée dans la plaine des sports jusqu'après le stade direction Benaston - va être entièrement re-travaillée avec pour objectifs : limiter la vitesse, sécuriser et baliser les traversées vers le nouveau complexe et le nouveau parking, favoriser les déplacements vélos/piétons. Les principaux aménagements prévus sont :

- le rétrécissement de la chaussée à 5m80,
- le déplacement des panneaux d'entrée d'agglomération,
- le positionnement de 2 écluses et de 2 plateaux surélevés aux carrefours du stade et des 2 salles omnisports,
- la création d'une voie mixte vélos/piétons, en sable calcaire, le long de la route et du terrain de foot,
- l'aménagement d'une noue engazonnée et d'une noue végétalisée de chaque côté de la route.

PROFIL EN TRAVERS - R.D.n°17





EXEMPLE DE REVÊTEMENTS DES STATIONNEMENTS





.....o Voirie - Bâtiments généraux - Patrimoine

➤ AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DES JUSTES ET TRAVAUX DE L'ÉGLISE

Les travaux d'aménagement de la place des justes (place de la mairie) ont débuté en avril et se dérouleront pendant quatre mois environ conjointement ceux de l'Église.

Cela débutera par la reprise de l'éclairage public, de quelques réseaux d'assainissement pour finir par un aménagement qualitatif de l'ensemble (création d'un parvis en pavage longeant l'église, modification de stationnements...). L'accès à la place arrière sera assurée par la rue de la petite Maine.



Du côté de l'église, les échafaudages seront déposés, pour l'essentiel, la première semaine de mai.

Les travaux continueront sur le retour de transept (changement des pierres, enduit...) quelques semaines supplémentaires.

Le relevé et la taille des pierres devant être changées (la quasi-totalité des contreforts et des corniches) concernant la façade nord s'opèrent simultanément.



Pour ce qui concerne l'intérieur, une inspection minutieuse de l'état des voûtes fait l'objet d'un diagnostic.

Les infiltrations ont fragilisé certaines d'entre elles qui devront être reprises : l'église reste donc fermée jusqu'en septembre.



Voirie - Bâtiments généraux - Patrimoine

UN NOUVEL AMÉNAGEMENT POUR L'ENTRÉE D'AGGLOMÉRATION, ROUTE DE SAINT-ANDRÉ.

Pour sécuriser l'entrée de bourg située sur la route de Saint-André Goule d'Oie, la rue du champ du gué va connaître de nouveaux aménagements à partir du mois de mai :

- Suppression des deux accès à la RD 6 avec la création d'une voie unique dans la partie centrale du carrefour
- Cheminement piétonnier permettant la jonction avec l'espace naturel de la Petite Mainie
- Mise en place d'une écluse avec une seule voie de circulation qui ralentira la vitesse des véhicules



Voirie - Bâtiments généraux - Patrimoine

› BILAN ÉNERGÉTIQUE DE CHAVAGNES-EN-PAILLERS UNE MAITRISE DES DÉPENSES ÉNERGETIQUES

Depuis le début des années 2000, le SyDEV (Syndicat départemental d'électrification de la Vendée) a décidé de s'engager pleinement dans la mise en œuvre de la transition énergétique sur le territoire de la Vendée.

Cet engagement s'est décliné sous divers axes parmi lesquels :

- Un accompagnement à la rénovation des bâtiments publics afin que les collectivités vendéennes fassent preuve d'exemplarité,
- Un accompagnement dans la définition et la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),
- Le développement des EnR (énergies renouvelables)
- La mobilité durable.

Le SyDEV s'appuie sur les données de consommations énergétiques des bâtiments recueillies dans un outil informatique mis gratuitement à disposition des adhérents (communes ou les EPCI).

Du côté de l'église, les échafaudages seront déposés, pour l'essentiel, la première semaine de mai.

Les travaux continueront sur le retour de transept (changement des pierres, enduit...) quelques semaines supplémentaires.

Le relevé et la taille des pierres devant être changées (la quasi-totalité des contreforts et des corniches) concernant la façade nord s'opèrent simultanément.

Pour ce qui concerne l'intérieur, une inspection minutieuse de l'état des voûtes fait l'objet d'un diagnostic.

Pour la commune de Chavagnes-en-Paillers, les efforts portés depuis plusieurs années sur la gestion de l'éclairage public (moins de 3,5 €/an/hab) et la réhabilitation et/ou construction de notre patrimoine bâti (Salle Emeraude, Espace Saint-Joseph, Espace Molière, École Jules Verne, vestiaires du stade Jean de Suzannet, Mairie) ont permis de maîtriser nos consommations et donc nos dépenses énergétiques comme l'illustrent les quelques données suivantes de 2019.

Les valeurs « clés » par chavagnais en 2019

- La consommation : 151 kWh
- La dépense : 17,20 € (plus faible de la communauté de commune)
- L'émission de CO₂ : 22 kg (valeur cible* = 30 kg)

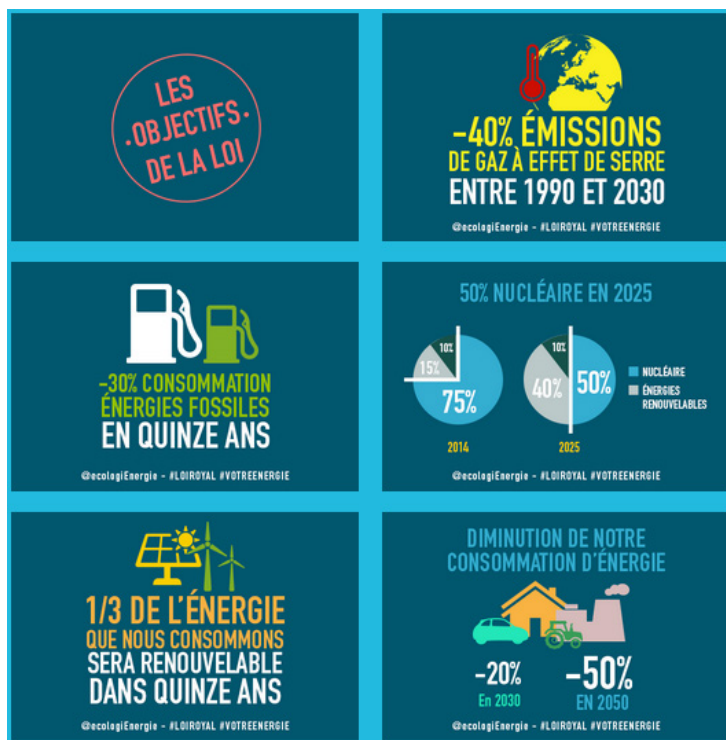
Pour info

Une tonne de CO₂ émise correspond à un déplacement de 14000 km en Twingo.

La consommation résidentielle était de 16565 kWh.

Les valeurs cibles sont fixées par les objectifs nationaux de la loi de transition énergétique de 2015 projetés sur le territoire vendéen.

Objectifs nationaux inscrits dans la loi de transition énergétique de mars 2015 :



Valeurs comparatives de 2017*

	France Moyenne communes entre 2 000 et 9 999	France communes + EPCI –	France CC Saint Fulgent Les Essarts
hors carburants Par habitant			
Consommation énergétique	446 kWh	527 kWh	502 kWh
Dépense énergétique	43 € TTC	49 € TTC	49 € TTC
Emission de CO ₂	-	-	76 kg CO ₂

*Valeurs issues du rapport « DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES DES COLLECTIVITÉS LOCALES 2017 » de l'ADEME



Voirie - Bâtiments généraux - Patrimoine

> JEAN MEUNIER REÇOIT LA MÉDAILLE DE LA COMMUNE

Ce vendredi 26 mars Eric SALAÛN, Maire de Chavagnes et Frédéric Duret, Adjoint ont remis à Jean Meunier, en présence de quelques membres de sa famille et de l'association Présence du Passé présidée par Gil de Guerry, la médaille de la Commune.

Elle voulait par ce geste, honorer le travail considérable de Jean, au service du patrimoine de la Commune depuis 1989, dans le cadre de cette association culturelle, pour laquelle il est toujours un membre très actif : éditions de livres, collection de cartes postales, recherches généalogiques...

Ce fut aussi l'occasion de présenter son dernier livre rédigé en collaboration avec Joël Cossais et André Guilloteau pour la Rabatelière : **cartes postales de Chavagnes et la Rabatelière** édité par l'association Présence du Passé.

En lui remettant cette distinction, Eric SALAÛN a souligné l'importance pour les habitants de la commune de pouvoir retrouver l'histoire de leurs familles, des lieux, de maisons anciennes, des événements passés importants.

Jean a aussi mis à la disposition de la commune une très vaste collection d'outils qu'utilisaient les artisans autrefois, collection que la commune souhaite mettre en valeur.

Le livre des cartes postales, disponible au SCAMBA, est particulièrement vivant par les anecdotes les illustrant.

En réponse Jean MEUNIER a remercié la municipalité pour la façon dont elle a facilité tous ces travaux.



Actions sociales

> A.M.MI ASSOCIATION CONTRE LES MALADIES MITOCHONDRIALES

Course des Héros

L'association A.M.Mi vient en aide aux personnes atteintes de maladies mitochondriales. Le dimanche 27 juin nous prenons part à la Course des Héros au profit de l'association.



Pour tous ceux qui souhaitent se rallier à notre cause, cet événement de collecte important nous permettra d'avoir le carburant nécessaire afin de pouvoir mener à bien nos projets. Un moment pour nous tous de nous rassembler et de nous mobiliser à distance le temps d'une matinée de 9h30 à 12h.

Venez participer au live des Héros et réaliser notre défi sportif. Une page de collecte de dons sera disponible quelques jours avant la date de l'événement avec diverses animations interactives (concours de déguisement, coachings...) sur les réseaux sociaux : association-ami.org ou Facebook : Association A.M.Mi

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à me contacter par mail : kamillasseau@gmail.com ou par téléphone : 02 51 31 09 79 / 06 19 57 05 69

Ensemble nous serons plus forts.

*Karine Millasseau Vice-Présidente de l'association A.M.Mi
(Association contre les Maladies Mitochondriales)*



> CIMETIÈRE

Installation nouveau columbarium

Le nouveau columbarium a été installé par les services techniques de la commune, dans l'alignement des précédents.

Un columbarium est un monument esthétique, pratique et aménagé, qui accueille des dizaines d'urnes. Son installation permet de proposer un lieu de recueillement aux familles qui ont fait le choix de la crémation.



Pour rappel, depuis 2008, les communes de + de 2000 habitants sont tenues de proposer au moins un site cinéraire destiné à l'accueil des cendres des défunts. L'objectif de la loi est de répondre aux besoins actuels des familles et d'anticiper la hausse constante des crémations en France.

> TRANSPORT SOLIDAIRE

L'association Solidarité Transports regroupe les communes du territoire de la communauté de communes Saint-Fulgent - Les Essarts. L'association basée sur le bénévolat, permet aux personnes isolées de plus de 60 ans de se déplacer pour les nécessités de la vie.

Quelques chiffres pour 2020 :

 155 personnes inscrites

 7 469 kms effectués

 187 sorties dont 154 pour le médical

La commune compte 8 chauffeurs bénévoles, nous les remercions pour leur dévouement auprès de nos aînés.

Si vous souhaitez devenir chauffeur bénévole, n'hésitez-pas à vous faire connaître auprès de l'accueil de la mairie.

Plateforme Départementale de La Mobilité



Permanence Conseillère mobilité de la MDEDE

Dans les locaux de la Communauté de Communes de St Fulgent

Parlez-en avec votre référent socio-professionnel ou social pour l'envoi d'un dossier de prescription afin de prendre RDV avec Soizic LE CLANCHE

mobilite@uendee.fr ou  N° Vert gratuit 0800 881 900

Dates de permanence	Horaires de présence
Vendredi 2 avril	Après-midi 14h00 – 17h30
Vendredi 23 avril	Matin 9h00 – 12h30
Vendredi 21 mai	Après-midi 14h00 – 17h30
Vendredi 4 juin	Matin 9h00 – 12h30
Vendredi 18 juin	Après-midi 14h00 – 17h30
Vendredi 9 juillet	Matin 9h00 – 12h30

> LES SÉNIORS ET LE NUMÉRIQUE

Les stages informatiques (déjà décalés) prévus initialement en novembre 2020 ont été à nouveau reportés du fait de la pandémie Covid 19. A ce jour, aucune date ne peut être programmée. Une communication sera réalisée dès que les informations gouvernementales nous permettront d'organiser à nouveau les stages.



Donner son sang, c'est offrir la vie.

www.dondusang.net 

N'OUBLIEZ PAS LA PROCHAINE COLLECTE DU DON DU SANG MERCREDI 26 MAI 2021 A LA SALLE ÉMERAUDE.

> ÉQUIPE D'APPUI EN ADAPTATION ET RÉADAPTATION (EQAAR)

Objectif prévention à partir de 60 ans.

Service gratuit
Diagnostic, informations, conseils pour restez CHEZ SOI

Vos interlocuteurs : ergothérapeute, psychologue, diététicienne.












Vous connaissez un patient ou quelqu'un de plus de 60 ans qui souhaite être informé en prévention pour continuer à vivre à son domicile le plus longtemps possible (prévention de la perte d'autonomie, chute, logement à adapter, conseils sans engagement).

Pour les contacter :
tél : 07 85 92 48 79
ou eqaarnordest@gmail.com



Actions sociales

* Liste sur solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19

 La vaccination POUR LE GRAND PUBLIC <small>(à partir de 18 ans)</small>			
Mon âge	Ma situation	AstraZeneca ou Janssen	Pfizer-BioNTech ou Moderna
0 à 17 ans		<i>Je ne suis pas concerné</i>	
18 à 49 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé	<i>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</i>	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19*		 • En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant • Sur mon lieu de soin
50 à 54 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé	<i>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</i>	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19*		 • En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant
55 à 59 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé		
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19*		
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19*		 • En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant • Sur mon lieu de soin
60 ans et plus	Je suis en établissement pour personnes âgées		
	Je vis à domicile (ou dans une autre structure)		

N.B. :

- Les femmes enceintes à partir du 2^e trimestre de grossesse peuvent se faire vacciner en centre de vaccination.
- Les personnes en situation de handicap hébergées en maisons d'accueil spécialisées (MAS) et foyers d'accueil médicalisés (FAM) sont éligibles à la vaccination quel que soit leur âge. Les personnes de moins de 55 ans doivent être vaccinées avec les vaccins Pfizer-BioNTech ou Moderna ; celles de plus de 55 ans peuvent être vaccinées avec les quatre vaccins disponibles.
- Les résidents de 60 ans et plus dans les foyers de travailleurs migrants peuvent se faire vacciner au sein de leur foyer.



version : samedi 24 avril 2021

Vaccination sur le territoire

En collaboration avec la Communauté de Communes Terres de Montaigu et avec le soutien du Centre de Secours de Montaigu et de la Protection Civile, le Centre de vaccination contre la Covid-19 est ouvert depuis le lundi 18 janvier à 9h30, à la salle Dolia située à Montaigu-Vendée, allée des Cressonnières (Saint-Georges de Montaigu).

Quand ?

Vaccination 7 jours sur 7, de 9h30 à 13h30 et de 14h30 à 18h30 - Prise de rendez-vous impérative, en ligne via la plateforme Doctolib.




CIAS
 Prévention Seniors
 Lucie HUCHET
 Chargée de Prévention Seniors
 Tél. 06 73 71 94 65
 ciasfulgentessarts.prevention@orange.fr

Action sociale
PRÉVENTION SENIORS



Les activités collectives de prévention de l'« AGENDA SÉNIORS » sont reportées et non annulées.

Dans ce contexte sanitaire, la reprise sera peut-être facilitée par le fait que les activités se réalisent en petits groupes.

Un travail est réalisé avec les prestataires pour remettre des dates.

Ci-dessous, les modifications des dates et lieux ; pour le contenu des ateliers, reportez-vous à l'AGENDA :

PISCINE ADAPTÉE	Dès que la piscine de St Fulgent rouvre, reprise de l'atelier « continuité » et démarrage d'un nouvel atelier « découverte »	Reste des places
ATELIER NUTRITION	Bazoges en Paillers, Mardis 13, 20 et 27 avril ; mardis 11, 18 et 25 mai, De 9h30 à 12h00	Reste des places
ATELIER MÉMOIRE	St André Goule d'Oie, Mardis et vendredis, 20, 23, 27, 30 avril ; 18, 21, 25, 28 mai ; 1er et 4 juin, De 14h00 à 16h30	Possibilité de se mettre sur liste d'attente en cas de désistement
RELAXATION ET SOINS ESTHÉTIQUES	Les Brouzils, Mardi de 10h à 11h30, Démarrera dès que la situation le permettra	Complet Possibilité de se mettre sur liste d'attente en cas de désistement
ATELIER DÉTENTE ET CHANT	Les Essarts, Vendredis, du 23 avril au 2 juillet De 9h45 à 11h45	Complet Possibilité de se mettre sur liste d'attente en cas de désistement ou pour l'atelier d'été
ATELIER SORTIR	La Merlatière, 4 mardis : 18 mai ; 2, 15 et 29 juin De 14h30 à 17h	Reste des places
RELAXATION PAR LE RIRE	La Rabatelière, Vendredis du 21 mai au 25 juin de 10h à 11h30	Reste des places
IMAGE POSITIVE DE SOI	Boulogne Vendredis 4, 11 et 18 juin de 9h30 à 12h	Reste des places
STAGE THÉÂTRE	Nouveau ! Projet en construction Cet été à l'étang de la Butière à Chavagnes en Paillers	Reste des places
JOURNÉES PLEIN AIR	Vendredis, du 23 avril au 2 juillet	Inscrivez-vous
LA SOLITUDE, L'ENVIE DE SORTIR	Chauché Lundi 12 avril de 14h30 à 17h	Reste des places
LE SOMMEIL	Chauché - Lundi 17 mai de 14h30 à 17h	Reste des places
FORMATION 1ER SECOURS	Chauché Lundi 31 mai de 8h30 à 16h30	Reste des places
ATELIERS NUMÉRIQUES	Les seniors bénévoles des communes sont prêts à ouvrir les séances dès que ce sera possible	Inscrivez-vous en mairie
ATELIER AIDANTS/AIDÉS	Reporté à l'automne, St André Goule d'Oie, Mardis 21 septembre, 5 et 19 octobre, 15 et 28 novembre De 14h à 17h	Reste des places



Aménagement du territoire

› LES FIGIERS : UN NOUVEAU QUARTIER D'HABITATION DE QUALITÉ POUR LA COMMUNE

Et voilà c'est parti : le chantier est démarré.

Même si quelque peu retardé par les conditions que l'on sait, ce lotissement démarre enfin.

Début du tracé des différents axes, mise en place progressive des réseaux sous ou en limite de ces axes. Eaux usées, eaux pluviales, eau potable mais aussi électricité, gaz, téléphone, fibre... tout ce petit monde doit se trouver une place là-dessous, sous et seulement sous le domaine public et en respectant les pentes ad hoc pour certains, les éloignements pour d'autres... bref, un beau casse-tête. Ceci repose sur des entreprises qui ont aussi été choisies pour leur savoir-faire, indispensable pour ce type de travaux.

Ensuite viendront les travaux de finition de voirie, trottoirs, cheminements doux ainsi que les implantations des espaces verts, arbres, noues...

Densification oblige, une attention toute particulière a été portée sur ce lotissement pour une optimisation de l'espace.

Espaces constructibles :

- Implantation des maisons sur les parcelles au mieux pour leur orientation
- Co-visibilités
- Traitement des abords avec l'espace public
- Densification selon les emplacements
- Forte variabilité des surfaces pour un maximum de diversité

Espaces de mobilité :

- Voirie étroite et étudiée pour une circulation ralentie
- Cheminements doux nombreux, qualitatifs se dirigeant à terme tant vers le bourg que vers la Plaine des Sports
- Emplacements de parkings absorbants pour infiltrer les eaux pluviales



**48 LOTS DE 289 M² À 505 M²
DE 23 175 € HT À 40 425 € HT**



Aménagement du territoire



Espaces verts :

- Vaste espace vert englobant une zone humide, un bassin d'orage paysager, du petit patrimoine de pierre, des coulées vertes ...
- Le tout en continuité de l'espace vert de l'Ehpad et des Mûriers : un véritable Parc en devenir !
- Traitement d'une partie des eaux pluviales en absorption (noues, espace vert, parking) afin de limiter érosion et pollution
- Favorisation de la biodiversité : espace vert « classique » bien sûr mais surtout zone humide valorisée, bassin d'orage paysager, berges de ruisseau, noues, massifs... Le nom même du lotissement va servir la biodiversité, puisque chaque rue interne portera le nom d'une variété de figuier avec... un plant de chaque ! Ainsi sera-t-il possible d'ici quelques années de réaliser de superbes confitures d'Angélique, de Valleiry, de Ronde de Bordeaux, de Madeleine, de Sucrette et de Dauphine !

TRÈS ATTENDUE, LA PREMIÈRE ZONE DE CE LOTISSEMENT SERA OUVERTE À PRÉ-RÉSERVATION EN MAIRIE À PARTIR DU 29 MAI 2021

PRÉ-RÉSERVATION DES LOTS :

Les travaux étant en cours, l'autorisation de mise en vente effective des lots ne pourra intervenir qu'à l'issue de la phase viabilisation des lots qui devrait intervenir début octobre 2021. Pour permettre aux éventuels acquéreurs d'avancer dans leur projet, le Conseil municipal a décidé de mettre en place une procédure de pré-réservation des lots par dossier de candidature dès le 29 mai.

L'attribution des lots s'effectuera en fonction de la destination de la construction (résidence principale, investissement locatif...) et de la date de dépôt du dossier en Mairie.

Le samedi 29 mai 2021, une permanence spécifique pour la pré-réservation des lots sera organisée en mairie de 9h à 12h, où il sera possible de retirer et déposer un dossier de candidature.

Le dossier de candidature sera également disponible en téléchargement sur le site internet de la commune à compter du 29 mai.

Les dossiers de candidature pour une pré-réservation des lots seront étudiés le 16 du mois pour les dossiers déposés entre le 1^{er} et le 15 du mois et, le 1^{er} du mois suivant pour les dossiers déposés entre le 16 et le dernier jour du mois.

Le critère retenu pour l'attribution d'un lot sera la destination de la construction selon l'ordre de priorité suivant :

1. résidence principale, pour un primo accédant
2. résidence principale
3. investissement locatif
4. résidence secondaire

En cas de souhait portant sur le même lot et à critère équivalent entre plusieurs candidats, la date et l'heure de dépôt de dossier sera alors prise en compte.

ATTENTION : pour les demandes concernant un projet d'investissement locatif ou de résidence secondaire, les dossiers de candidature déposés ne seront pris en compte qu'à partir du 19 juillet 2021, afin de privilégier dans un premier temps les candidats souhaitant construire leur résidence principale.

La mairie confirmera par mail ou par courrier la pré-réservation du lot demandé et l'accord sur le lot attribué devra s'effectuer par retour de courrier ou mail, dans les 8 jours. A défaut, le lot sera de nouveau disponible. À compter de l'autorisation de mise en vente effective des lots début octobre, les personnes ayant un lot pré-réservé auront 15 jours après réception du dossier de vente du lot pour confirmer définitivement leur réservation en signant la promesse d'acquisition et en versant 500 € d'arrhes.



Communication-animation-actions culturelles

› CONCERTATION CITOYENNE SUR LA COMMUNICATION MUNICIPALE

En tant qu'élus, nous avons à cœur de mieux cerner vos besoins et vos attentes en termes d'information et de communication. Nous lançons une concertation pour vous donner la possibilité de vous exprimer ! Vos réponses nous permettront d'adapter les communications municipales afin de mieux vous informer.



Soucieux de renforcer la participation citoyenne, nous souhaitons construire avec vous l'avenir de la commune. À travers cette enquête, vous allez également pouvoir nous dire comment vous souhaitez interagir avec nous.

Le questionnaire papier joint au Trait d'Union est destiné à toutes les personnes de plus de 21 ans qui ne maîtrisent pas l'outil informatique. Ce questionnaire est à déposer **avant le 15 mai** à la mairie.

Pour les autres, vous pouvez le remplir digitalement.

Pour les 13-20 ans, un questionnaire digital vous est aussi proposé, nous avons là aussi réellement besoin de vos retours.

Pour accéder aux questionnaires en ligne, rendez-vous sur le site Internet de la commune : <https://www.chavagnes-en-paillers.fr/actualites/concertationcitoyenne-communication/>

Merci par avance pour le temps que vous y accorderez !



La commission Communication : Jean Bernard, Marie Paule, Laura, Stéphanie, Nadia, Flavie, Guillaume

› FAMILLES RURALES

Du nouveau au sein de l'association locale

L'association Familles Rurales compte de nouveaux membres élus lors de son Assemblée Générale du 8 décembre 2020.

L'association de Chavagnes gère, depuis de nombreuses années le transport scolaire qui comprend actuellement quatre circuits sur la commune et qui permet à une centaine d'enfants de se rendre à l'école chaque jour. Les bénévoles ont été nombreux à garantir ce service sur la commune, qu'ils en soient tous ici vivement remerciés.

Le nouveau bureau est composé de Pauline Couton, présidente, de Jean-Bernard Moreau, vice-président, de Franck Graveleau, trésorier, de Nadine Sionneau, secrétaire, de Béatrice Préau, secrétaire-adjointe et d'Alexandre Brochard, membre actif sortant qui assure la continuité pour l'activité transport scolaire.

Les objectifs des membres de l'association sont d'une part d'assurer la continuité du transport scolaire sur Chavagnes en Paillers. D'autre part, et ce sera la partie importante de leur engagement, de réfléchir à la **mise en place de l'activité cinéma dans la salle Molière**.

Ils souhaitent aussi rester ouverts à toute proposition ou sollicitation culturelle. Les conditions sanitaires n'ont pas permis de mettre en oeuvre concrètement des séances de cinéma, mais le jour J nous serons prêts et nous vous disons à très bientôt !



> SLHB

Le SLHB engagé et motivé malgré le COVID-19

Plusieurs activités sont organisées par les bénévoles pour garder le contact avec les licenciés, le club a aussi tenu à s'engager au sein d'un collectif pour la défense des clubs amateurs de handball.

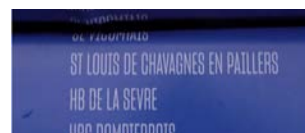


Durant cette période compliquée, le club garde toujours le contact avec ses licenciés grâce à nos bénévoles toujours aussi motivés en organisant des séances d'entraînement en extérieur (city-stade, terrain de tennis ou de foot) avec le respect des gestes barrières. Merci à eux et à Baptiste, notre éducateur en contrat d'apprentissage qui, en plus de son travail au sein du club, a proposé ses services au FCCR et à l'école de sports.

En début d'année, le club a fait don de ses boissons non alcoolisées dont la date de consommation arrivait à péremption au Secours Catholique.

Sur notre Facebook et Instagram vous avez pu découvrir en vidéo le clin d'œil du monde pro au monde amateur. En effet, lors du tournoi de qualification pour les JO, sur le bus de l'équipe de France Masculine étaient inscrits les noms de tous les clubs amateurs de France dont celui du SLHB.

Depuis peu, et dans les conditions actuelles, le club fait partie du collectif « Sauvons le Handball » qui regroupe plus de 600 clubs amateurs afin de défendre les intérêts des clubs, licenciés, bénévoles, partenaires auprès de la fédération et du ministère des sports et pouvoir démarrer démarrer une nouvelle saison sereinement.



> FCCR

Suite à la décision d'arrêter les compétitions amateurs, le club du FCCR (Football Club Chavagnes La Rabatelière) se focalise sur la préparation de la saison prochaine. En effet, le club continue de travailler et maintient les entrainements pour l'ensemble des catégories. Le bureau a maintenu sa confiance aux coachs seniors ainsi qu'à tous les éducateurs des équipes de jeunes qui restent motivés malgré la situation. L'esprit club et la cohésion de tous ses membres nous permettent de repartir avec 4 équipes seniors la saison prochaine.

Nouvel arrivant sur la commune de Chavagnes-en-Paillers ou de La Rabatelière, vous désirez vous intégrer par le biais de l'associatif ou le sport, n'hésitez pas à nous contacter.

Le FCCR, club familial et dynamique, est prêt à vous accueillir en tant que joueur, éducateur, dirigeant ou bénévole pour passer d'agréables moments de convivialité. L'association est également à la recherche de nouveaux partenaires, merci à ceux qui nous font confiance.

Philippe Guichet (président - 06 08 78 80 23) et Yoann Vion (entraîneur principal - 06 23 17 51 34) restent à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Le bureau - Football Club Chavagnes La Rabatelière (230 licenciés)





Sports - Loisirs - Tourisme

> FOLKA DANSE

A FOLKA-DANSE, On y joue, on y danse, on y chante, juste pour le plaisir.

Association Intercommunale du Pays de Saint-Fulgent-Les Essarts,

- Atelier : Cours de danses traditionnelles des régions de France.

- La Grange à Baptiste: animation musicale, "le petit bal des années 50".



Folka-Danse a tenu l'assemblée générale de la saison 2019/2020, le vendredi 12 mars, en après-midi à l'amphithéâtre de la Communauté de communes., 44 personnes étaient présentes ou représentées.

Le rapport d'activités illustré d'un diaporama, nous a replongé dans l'ambiance des cours et des sorties dans les résidences, d'avant le confinement en mars 2020.



Le Conseil d'administration s'est réuni dans la salle du Conseil de la Communauté de communes pour les élections du bureau. Sont élus : Président, Gérard Gaborieau ; vice-présidents, Georges Billaud & Gérard Guillet ; trésorières, Louissette Dubost & M-Geneviève Bouhier ; secrétaires, M-Christine Bénêteau & Françoise Champain.

La saison 2020/21 a été interrompue à nouveau en octobre ; les musiciens de la Grange à Baptiste interviennent cependant dans les EHPAD depuis début Avril, avec le P'tit bal des années 50, la célèbre émission d'accordéon du dimanche matin ! Nous espérons donner des dates de la reprise de nos activités dans le prochain Trait d'Union.

Contacts : Gérard Gaborieau - 06 99 01 95 97 et sur <https://folka-danse-vendee.fr>

Georges Billaud - 06 72 44 27 07 - M-Geneviève Bouhier - 06 88 85 49 03

<https://lagrangeabaptiste.com>



Enfance jeunesse

> LES BAMBINOUS

Avis à la population nous allons avoir une pénurie d'assistantes maternelles

En ce début d'année, les assistantes maternelles agréées, ont eu le choix comme tous les ans, d'adhérer à l'association des Baminous.

Ainsi nous comptons 27 adhérentes pour Chavagnes, 16 pour Bazoges et 4 pour la Rabatelière.

Une légère baisse de professionnelles est notable et devrait s'accroître avec le départ à la retraite de plusieurs de nos collègues.

Nous constatons déjà à ce jour un manque de places ne permettant pas de répondre à toutes les demandes de garde.

Ainsi nous conseillons aux futurs parents de débuter la recherche dès le début de la grossesse.

Nous vous rappelons que seul l'emploi d'une Assistante Maternelle ayant un agrément délivré par la Protection Maternelle et Infantile ouvre des droits aux aides financières de la CAF.

Si parmi vous, certains se sentent la vocation de devenir Assistant(e) Maternel(le), n'hésitez pas à contacter la PMI de St Fulgent qui vous donnera les démarches à suivre.

Nous serons ravies d'accueillir de nouvelles têtes dans l'association !

> ÉCOLE JULES-VERNE

L'eau dans la nature au CE1 et Intervention Musique pour les CP et les CE1

Lundi 15 mars, Anne-Lise a passé l'après-midi avec la classe des CE1 pour participer à des ateliers sur le thème «L'eau dans la nature». Les interventions Musique pour les classes de CP et CE1

Les élèves ont participé à quatre ateliers : la fresque de l'eau, la filtration de l'eau, la reconnaissance des bruits de l'eau, distinguer différentes eaux par une approche sensorielle. Lors de l'atelier «Distinguer différentes eaux par une approche sensorielle», les élèves ont d'abord utilisé la vue pour différencier les eaux, puis l'odorat et enfin le goût.

Dans l'atelier «Filtration de l'eau», les élèves ont fait des hypothèses, puis ils ont réalisé des expériences pour comprendre comment filtrer l'eau. Les élèves ont appris à distinguer les différents bruits de l'eau, est-ce une rivière, un robinet ouvert, un arrosage automatique...? Enfin ils ont découvert la faune et la flore du milieu de la mare et ils ont abordé la notion de chaîne alimentaire. C'était une belle et riche journée.



En classe de CE1, Fatna Congar, intervenante musique et chant, nous a fait découvrir Cuba et ses richesses musicales. Au cours de ces séances, nous avons situé l'île de Cuba, écouté des histoires et enrichi notre culture musicale. Chaque séance débutait par un échauffement vocal, corporel et de coordination rythmique. Nous avons pratiqué le chant alterné : un soliste chantait puis les chœurs lui répondaient. Nous avons conclu les séances par une représentation devant les élèves de maternelle : ce fut un moment très agréable.

La classe de CP

> OGECE ÉCOLE NAZARETH

Des nouvelles de l'OGEC...

L'assemblée générale de l'Ogec s'est déroulée en visio le vendredi 29 janvier. Le nouveau conseil d'administration a pu se réunir le samedi 6 février et élire son nouveau bureau. Christian Chêne et Cédric Reau succèdent à Laëtitia Bitaud en tant que co-présidents. De nouveaux parents d'élèves ont intégré l'Ogec : Estelle Guillotin, Benoît Gilbert, Flore Robin, Thierry Piveteau. C'était également l'occasion de remercier Anthony Hallet pour ses 6 années d'implication, notamment au sein de la commission travaux.



Les membres de l'OGEC



Animation kermesse

Deux nouvelles commissions ont vu le jour récemment :

- MECENAT : tisser un lien avec des particuliers et entreprises pour nous aider à financer les projets.
- NOUVEAUX PROJETS : réfléchir à l'évolution de notre école sur le long terme et à de nouvelles animations.

Du côté de la KERMESSSE : cette année encore, l'équipe va proposer une formule adaptée aux contraintes sanitaires tout en promettant aux enfants de passer une journée originale et festive !!!

PROJET FRESQUE : EN PAUSE !

Vu le contexte difficile qui ne nous permet pas d'engager les actions pour la réussite de ce projet, nous mettons celui-ci en veille. Tenez vous prêt à sourire pour la photo !!!



Enfance jeunesse

› OPÉRATION ARGENT DE POCHE

**TU AS 16 OU 17 ANS ?
TU HABITES À CHAVAGNES-EN-PAILLERS ?
TU VEUX TRAVAILLER CET ÉTÉ ET GAGNER DE L'ARGENT ?**

LE DISPOSITIF ARGENT DE POCHE EST FAIT POUR TOI !

INSCRIS TOI POUR DES DEMI-JOURNÉES DE CHANTIER ENCADRÉES (NETTOYAGE, DÉSHERBAGE, ENTRETIEN...)
↳ 15€ PAR DEMI JOURNÉE EFFECTUÉE

**TU ES INTÉRESSÉ-E ?
PARLES-EN AUTOUR DE TOI
ET RENSEIGNE-TOI VITE AUPRÈS DE LA MAIRIE**

› ACTION À VENIR DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS



La deuxième action que le CME a choisi de mettre en place est un «nettoyons la nature»

Parmi les 3 actions mentionnées par les élus du CME, une d'elle était d'organiser un ramassage des déchets dans Chavagnes. Cette action sera mise en place fin mai et vous pourrez tous participer et nous aider à nettoyer la nature.

Surveillez les publications Facebook de la commune !

› COLLÈGE SAINTE-MARIE

Nouveauté à la rentrée 2021 ! Les Ateliers de Marie

L'équipe du collège proposera à la rentrée une innovation pédagogique aux jeunes de 5^e et de 4^e. Chaque enseignant proposera un atelier manuel, d'excellence ou de soutien un après-midi par semaine

C'est un travail de réflexion de deux années qui nous amène aujourd'hui à proposer un temps différent aux jeunes.

En tant qu'éducateurs nous ne pouvons ignorer l'évolution de notre société. Nos jeunes sont parfois démotivés, ils ont peut-être perdu le sens de l'effort. Certains parents nous témoignent également de leur désarroi face aux attitudes de leurs enfants.

Les ateliers de Marie c'est à la fois retrouver l'envie d'utiliser ses mains, c'est chercher à donner le meilleur de soi et apprendre à se connaître. Un après-midi par semaine les jeunes de 5^e et de 4^e participeront à un atelier de leur choix ou proposé par l'équipe pédagogique. Plusieurs orientations possibles, soit développer leur créativité, travailler sur une compétence dans laquelle ils excellent mais également prendre un temps pour soi pour apprendre à se connaître, pour prendre confiance en soi.

Nous n'oublions pas les élèves de 6^e et de 3^e. L'objectif en 6^e restera l'accueil et l'accompagnement nécessaire à l'entrée au collège avec un temps plus important à l'accompagnement personnalisé. En troisième l'axe du travail sera sur l'orientation et la recherche de stage. Un temps également plus important sera apporté sur l'accompagnement en classe.

Notre jeunesse a besoin de nous, ils sont l'avenir de notre société et de notre humanité.



> BIENVENUE À

Gîte " La Morinière "

Sophie et Damien se sont installés à Chavagnes en 2005 au cœur du village de la Morinière, dans une maison en pierre qu'ils ont partiellement rénovée. Après une dizaine d'années, ils ont eu l'opportunité d'acheter une grange juste à côté de leur maison qu'ils ont également rénovée pour en faire leur résidence principale. Après l'installation en 2020 dans cette nouvelle habitation, ils ont décidé de transformer leur 1^{ère} acquisition en gîte touristique pour 8/10 personnes, ce gîte sera disponible à la location pour les week-ends, vacances, rassemblements familiaux où entre amis. Après quelques aménagements, la location du gîte « La Morinière » sera effective à partir du 1^{er} juin 2021.

Pour tous renseignements vous pouvez contacter Damien Morand et Sophie Girard au 06 70 00 48 99 - Mail : gitelamoriniere85250@gmail.com



JP Menuiserie

Après dix années d'expérience dont la moitié passée en Savoie dans l'agencement de chalets de luxe, Jérôme PAILLET a franchi le pas en créant son entreprise en octobre 2020.

Installé sur la commune de Chavagnes-en-Paillers au Lieu-dit La Benancisière, JP Menuiserie est spécialisé dans l'aménagement intérieur (pose de lambris, parquet, cuisine, dressing...) et aménagement extérieur (terrasse bois, pergola, claustra, bardage...).

Jérôme PAILLET est à votre disposition pour vous conseiller et vous accompagner dans la réalisation de vos projets d'agencement ou vos travaux de menuiserie.

Contact : JP Menuiserie, N°7 La Benancisière, 85250 Chavagnes-en-Paillers

☎ 06 38 29 49 19 ✉ jp.menuiserie@free.fr 📱 @JP Menuiserie

Rôtisserie "L'Aile ou La Cuisse"

Vous retrouvez M. Laurent Jahan et sa rotisserie «L'Aile ou La Cuisse» sur le parking de Carrefour Market à Chavagnes en Paillers chaque jeudi matin de 9h30 à 12h30. Il vous propose du poulet de Challans et de Saint Fulgent (société Ben et Compagnie) et du travers de porc, des jarrets, poitrine farcie et jambon (de l'Epicierie de la ferme de Cugand).

Il a créé son entreprise en Avril 2020 et a commencé les marchés en Octobre 2020.

Originaire du Pont Légé, vous pouvez récupérer vos commandes le dimanche à son domicile.

Pour tous renseignements le contacter au 06 04 44 57 54.



Stéphane Ruiz, magnétiseur

Stéphane Ruiz exerce son activité depuis plus de 10 ans

Installé précédemment à Montaigu, dans un quartier commerçant, il a profité de l'opportunité des locaux disponibles de la commune pour s'installer dans un cadre plus paisible.

Son parcours de vie l'a, petit à petit, orienté vers cette activité de magnétiseur pour les particuliers.

Il intervient également dans le milieu associatif, les groupes de paroles et lors de conférences.

Les consultations peuvent se faire à son cabinet ou à domicile

Pour tous renseignements : 07 50 49 48 90

Medium-vendee.com

ruizstephane@hotmail.com



Infos pratiques

› ÉTAT-CIVIL

Félicitations aux parents de

13 janvier	GUIBERT Antoine
24 janvier	HUCHON Camille
12 février	GUICHARD Maurice
19 février	DELIAS Éléa
23 février	PASQUEREAU Loën
26 février	GAUTHIER Jeanne
02 mars	LAPORTE Malia
10 mars	TURPAULT Gabriel
11 mars	GABORIAU Adam
02 avril	VINET Irène
04 avril	METAY Romy
18 avril	LE CAM Alba

11 naissances dans la commune qui ont donné leur accord pour la diffusion



Toute notre sympathie aux proches de

9 janvier.....	SENELLE Marie Rose
11 janvier	LEROUX Renée
12 janvier	GILBERT Jacqueline
17 janvier	AUDAIRE Yvon
22 janvier	DAVID Hubert
25 janvier	LAPORTE Gilbert
11 février	VASSALLO Francine
13 février	MANDIN Alfréda
16 février	ROIILLE Denise
28 février	LAPORTE Monique
6 mars.....	DUVALLET Catherine
12 mars	de SUZANNET Balda
1 ^{er} avril.....	COUTAUD Marie-Josèphe
4 avril.....	CAMAY Juliette
8 avril.....	PÉPIN Marie-Thérèse
12 avril	MARTINEAU Ernest
18 avril	MARCHAND Armand



Si vous ne souhaitez pas que la naissance de votre enfant, votre mariage ou le décès d'un parent figure dans le bulletin, veuillez en informer le service d'État-civil de la Mairie.

› HORAIRES D'ÉTÉ DE LA MAIRIE

Horaires d'ouverture :

- lundi, mercredi jeudi et samedi : 9h – 12h
- mardi et vendredi : 9h – 12h et 15h – 17h

La mairie sera fermée

les après-midi du 2 au 13 août 2021

et les samedis matin du 17 juillet au 21 août 2021 inclus

› HORAIRES D'ÉTÉ DE L'AGENCE POSTALE

9h – 12h du mardi au samedi

Fermeture les vendredis après-midi

du 9 juillet au 27 août 2021 inclus

Fermeture annuelle du 2 au samedi 14 août 2021 inclus, ré ouverture le mardi 17 août.

› LE RECENSEMENT ET LA JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Dans les trois mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger.



Cette démarche obligatoire s'insère dans le parcours de citoyenneté qui comprend outre le recensement, l'enseignement de défense et la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Le recensement facilite l'inscription sur les listes électorales et permet d'effectuer la Journée Défense et Citoyenneté. Cette journée donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est exigé pour présenter les concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté...).

Pour tout renseignement, veuillez contacter l'accueil de la mairie ou le Centre du service national d'ANGERS (02 44 01 20 50 ou 20 60) / mail : csn-angers.jdc.fct@intradef.gouv.fr

› INFORMATION CONCERNANT LE BRUIT



Extrait de la circulaire préfectorale du 12 juillet 2013 n° 2013/MCP/06. Relatif aux règles propres à préserver des nuisances en matière de bruit de voisinage « extrait de l'article 19 ».

Les activités de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisées par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne sonore pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, bétonnières, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques (liste non limitative) ne peuvent être effectués que :

- Du lundi au vendredi de : 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- Le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- Le dimanche et jours fériés : de 10h à 12h.

› HORAIRES DES DÉCHETTERIES

Jour	Déchèterie de La Joussetière (Chavagnes-en-Paillers)	Déchèterie de La Croix-Rambaud (Saint Fulgent)
Lundi	10h-12h et 14h-18h	10h-12h et 14h-18h
Mardi	14h-18h	Fermée
Mercredi	9h-12h et 14h-18h	9h-12h et 14h-18h
Jeudi	Fermée	14h-18h
Vendredi	14h-18h	14h-18h
Samedi	9h-12h et 14h-18h	9h-12h et 14h-18h



Cette année, les élections départementales et régionales sont prévues les dimanches 20 et 27 juin 2021.

Exceptionnellement, il s'agit d'un double scrutin qui aura lieu sur deux tours. Les deux scrutins se dérouleront dans le même bureau de vote qui sera adapté pour permettre à tous de voter pour les deux élections tout en respectant les règles sanitaires en vigueur.

Pour voter il est indispensable d'être inscrit sur la liste électorale de Chavagnes-en-Paillers. Il est encore possible de vous inscrire en Mairie ou sur le site www.service-public.fr mais pour pouvoir voter pour les prochaines élections de juin, la date limite est fixée au 14 mai 2021.

La carte électorale délivrée en 2020 pour les élections municipales reste valable. Seuls les nouveaux inscrits de l'année recevront une nouvelle carte d'électeur.

Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h (sous réserve de nouvelles consignes liées à la crise sanitaire).

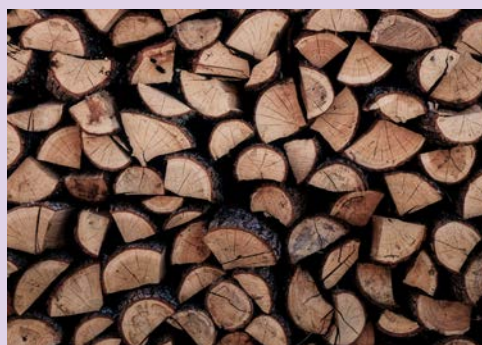
› VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE PAR LA COMMUNE

La commune de Chavagnes-en-Paillers dispose de bois de chauffage qu'elle a décidé de mettre en vente.

11 lots entre 2 et 5 m² (chêne rouge, bois blanc, Acacias) sont disponibles à la vente aux habitants de la commune de Chavagnes-en-Paillers. Les prix des lots ont été fixés par arrêté municipal en date du 16 avril 2021. Le prix du lot varie entre 66 et 200 € en fonction de la nature du bois et du volume estimé.

L'attribution du lot s'effectuera par tirage au sort.

Toute personne intéressée pour en bénéficier est invitée à s'inscrire en Mairie avant le 20 mai 2021.





Infos pratiques

➤ TOUT SAVOIR SUR LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE VENDÉE NUMÉRIQUE (FTTH) À CHAVAGNES EN PAILLERS EN 6 QUESTIONS

1- Qui est Vendée Numérique ?

Vendée Numérique est un Groupement d'Intérêt Public (GIP), qui associe le Département et le SyDEV (Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Vendée). Il est chargé de développer l'aménagement numérique du territoire, conformément au Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique. Vendée Numérique a pour objectif, en mobilisant des fonds publics et privés, de déployer un nouveau réseau de fibre optique permettant de proposer d'ici 2023 des accès Très Haut Débit à 100% des vendéens, soit plus de 360 000 habitations, commerces, entreprises et sites publics.

Ce nouveau réseau de fibre optique remplacera dans quelques années le réseau téléphonique historique en cuivre, qui est adapté à la transmission de la voix, mais pas des images et des données et qui a donc vocation à disparaître d'ici une dizaine d'années.

2- Qu'est-ce que la fibre optique ?

Techniquement, la fibre optique est un long fil flexible en verre ultra pur ou en plastique de quelques microns. Dans le domaine des télécommunications et contrairement à la technologie existante (câble cuivre installé depuis les années 60), elle possède plusieurs atouts :

- 1- On fait circuler sur ces câbles de nouvelle génération les données voix et internet à la vitesse de la lumière ;
- 2- La transmission des données peut se faire sur de longues distances, sans aucune dégradation ;
- 3- Elle comporte aucun risque de corrosion et n'est pas sujette aux interférences, offrant ainsi une stabilité des connexions.

3- Quelles améliorations apporte-t-elle ?

La fibre optique offre 4 avantages majeurs :

- Elle permet d'abord de répondre aux trois principaux « usages du quotidien » de façon satisfaisante : la voix (téléphone), l'image (TV) et l'internet, garantie que n'offre pas le réseau cuivre. La fibre permet ainsi de proposer des offres dites « triple play » de grande qualité ;
- Le Très Haut Débit pour les particuliers et les entreprises : ainsi, si la moyenne du débit est de 10 à 15 Mb/s avec une connexion cuivre traditionnelle, la fibre optique FttH (fibre pour les particuliers) permet d'offrir aujourd'hui des débits jusqu'à 1000 fois plus rapides (500 Mb/s à 10 Gb/s selon les offres des opérateurs).
- Une équité entre les citoyens : finis les débits plus ou moins importants selon qu'on soit situé en ville ou campagne ! La fibre optique offrira demain des débits similaires sur l'ensemble du territoire vendéen, même pour les habitats les plus isolés.
- Une technologie adaptée aux nouveaux usages d'aujourd'hui et de demain : grâce à la puissance de la fibre optique, on peut surfer sur internet à domicile et sur plusieurs appareils simultanément (smartphone, tablettes, ordinateurs, box TV, objets connectés...), utiliser des applications de visioconférence et demain avoir accès par exemple à des services de télé-médecine ou regarder la TV en Ultra Haute Définition (technologie 4K).

4- Quels sont les délais de déploiement sur la commune de Chavagnes en Paillets ?

La fibre sera déployée sur la commune de Chavagnes en Paillets entre 2021 et 2022 (cf carte jointe), avec 1 673 locaux recensés (habitations, entreprises, bâtis publics). Pour chaque année de déploiement programmé, 75% des locaux et logements de la commune pourront souscrire une offre à la fibre dans l'année indiquée. Les autres adresses, qui peuvent faire l'objet de difficultés exceptionnelles de raccordement (réseaux aériens, travaux d'effacement de réseaux menés par la collectivité locale...), seront déployées au plus tard au cours de l'année suivante. Pour les locaux isolés, le déploiement de la fibre sera réalisé « à la demande », pour éviter d'entreprendre des investissements lourds, qui ne seraient pas suivis de raccordements. Ces locaux seront identifiés sur la carte interactive (cf ci-après). Mais l'engagement de Vendée Numérique est bien de faire du 100% fibre.

En règle générale, la fibre utilisera les infrastructures existantes (fourreaux et poteaux), en suivant le réseau télécom historique (cuivre). Ainsi, dans une rue, si le réseau est souterrain, la fibre passera dans les fourreaux existants. Si le réseau est aérien, la fibre sera alors installée sur les poteaux existants, au-dessus du câble télécom actuel. En Vendée, la fibre sera ainsi déployée sur plus de 20 000 km.

Outre le tirage de nouveaux câbles, différents travaux sont nécessaires pour créer le réseau fibre :

- La pose de nouvelles armoires télécoms dans certains quartiers ou villages ;
- La création de nouvelles chambres et de nouveaux fourreaux souterrains (travaux de génie civil si les fourreaux existants sont déjà complètement occupés) ;
- Le remplacement ou la pose de nouveaux poteaux permettant ainsi de supporter le poids de ce nouveau réseau en plus des fils de cuivre et parfois des fils du réseau électrique ;
- L'indispensable ébranchage des haies afin que les équipes techniques missionnées par Vendée Numérique puissent tirer le réseau de fibre en toute sécurité sur les artères aériennes.

5- Comment suivre le déploiement et comment se raccorder à la fibre Vendée Numérique ?

Pour suivre le déploiement de la fibre sur votre commune, une seule adresse : www.vendeenumerique.fr, rubrique carte interactive.

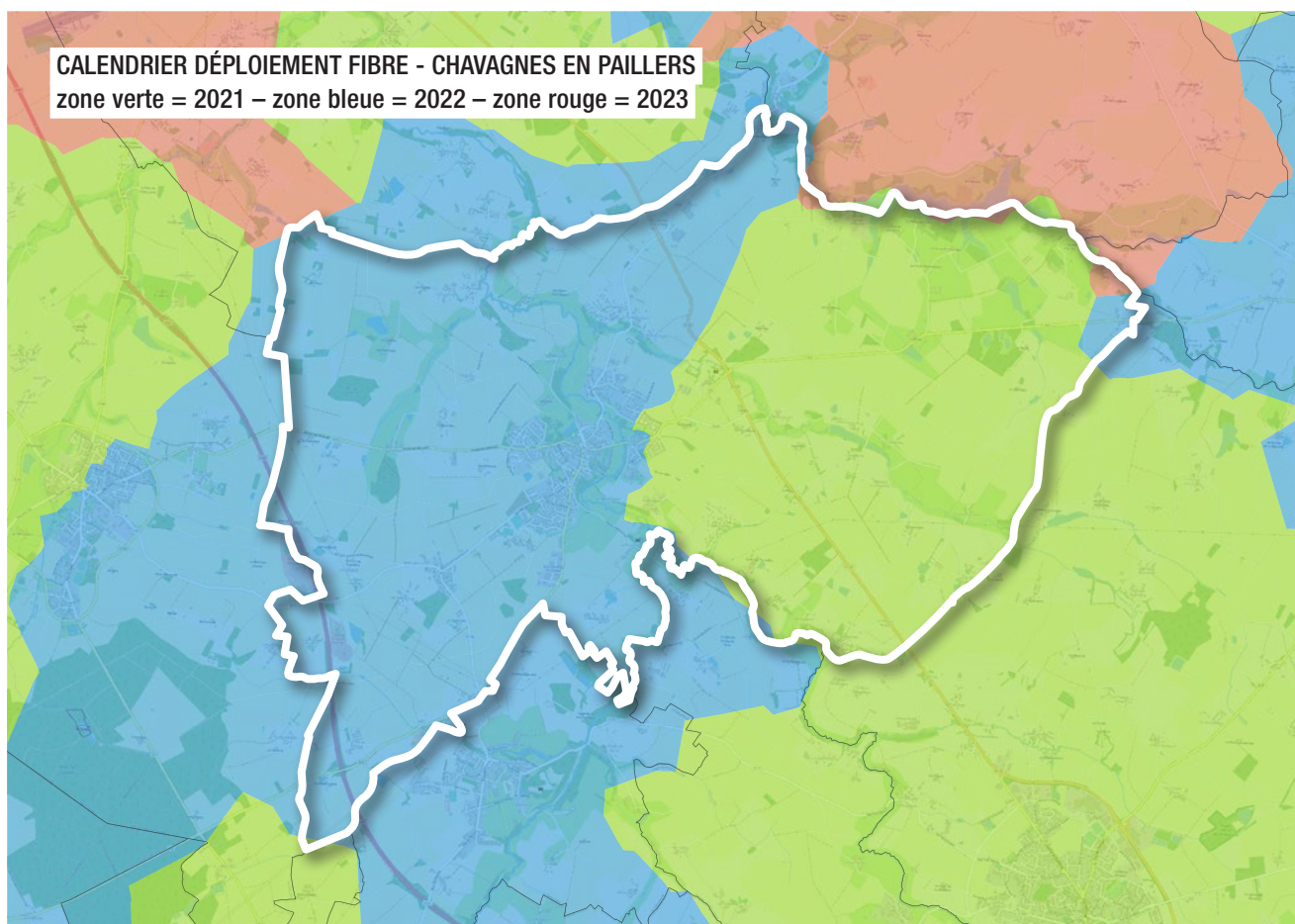
- Depuis fin 2020, une carte au format PDF est disponible sur le site de Vendée Numérique permettant de visualiser les années de déploiement de la fibre, par secteur, sur chaque commune de Vendée ;
- Début mai 2021, ces informations seront intégrées à la carte interactive de Vendée Numérique. Il sera aussi progressivement possible de connaître son éligibilité à la fibre en entrant son adresse sur cette carte. Un point apparaîtra alors sur chaque adresse et indiquera le niveau d'avancement des travaux. Dès que ce point passera à la couleur verte, l'adresse sera éligible à la fibre.

Vous pourrez alors commander votre raccordement auprès d'un des opérateurs partenaires (la liste est disponible sur le site internet de Vendée Numérique, rubrique Opérateurs Grand Public FttH).

Pour toutes questions concernant le raccordement, l'abonnement ou l'assistance dépannage, l'opérateur auprès duquel vous souscrirez un contrat constituera votre unique interlocuteur.

6- En attendant la fibre, existe-t-il des solutions alternatives ?

Oui, notamment une nouvelle solution d'accès à internet proposée par Vendée Numérique depuis juin 2019 : le Très Haut Débit Radio. S'appuyant sur une technologie hertzienne de type 4G, les opérateurs partenaires de Vendée Numérique proposent sur ce réseau, et pour un tarif équivalent à votre actuel abonnement ADSL, des offres triple play avec internet haut débit (jusqu'à 30 Mb/s), TV et téléphonie.



EN SAVOIR PLUS

Pour tout savoir sur les avantages de la fibre FttH (Grand Public) ou FttE (fibre pro pour les entreprises), les informations techniques sur le raccordement final de votre domicile ou bien encore le fonctionnement du THD Radio, Vendée Numérique a mis en ligne des vidéos d'information, courtes et pédagogiques, dénommées « la Minute Vendée Numérique ». Elles sont accessibles sur le site www.vendeenumerique.fr/videos ou sur la chaîne YouTube de Vendée Numérique : <https://www.youtube.com/vendeenumerique>





Infos pratiques

› INTERDICTION DE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

En application de la circulaire interministérielle du 18 novembre 2011 (NOR : DEVR1115467 C), le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit depuis le 1^{er} janvier 2012, en zone boisée ou non, pour les ménages et les collectivités territoriales.

Il convient d'éliminer les déchets verts par des voies respectueuses de l'environnement et de la réglementation : par broyage sur place, par apport en déchetterie.

La déchetterie de la Joussetière est ouverte les :

- Lundi : 10h - 12h / 14h - 18h
- Mardi et mercredi : 14h - 18h
- Vendredi : 14h - 18h
- Samedi : 9h - 12h / 14h - 18h



Pour accéder à la déchetterie il faut se munir d'une carte qui est à demander à la Communauté de Communes du Pays de Saint Fulgent-Les Essarts : 2 rue Jules Verne 85250 SAINT FULGENT Tél. : 02.51.43.81.61

› ALCOOL SUR LES ESPACES PUBLICS DU CENTRE BOURG

Un arrêté municipal interdit la consommation d'alcool tout l'été sur les places (Arcades, Justes, Eglise, Martyrs, Relais), parcs (Prés de l'Âne et de l'Etoile) et jardins (jardin du souvenir, arrière de la Mairie), ainsi que le long de la rivière. Dépôts sauvages de canettes, dégradations et atteintes à la tranquillité publique seront ainsi évités.



› BAINADE INTERDITE EN RIVIÈRE ET AU LAC DE LA BULTIÈRE

En application des arrêtés municipaux en vigueur, pour des raisons de sécurité, de santé des usagers et de préservation de la qualité de l'eau, les baignades en rivière et au lac de la Bultière sont interdites.

Pour s'assurer du respect de cette interdiction, un affichage a été mis en place le long des cours d'eau et la gendarmerie pourra verbaliser les contrevenants.



› PRÉVENTION CANICULE



ATTENTION CANICULE



Buvez de l'eau et restez au frais



Évitez l'alcool



Mangez en quantité suffisante



Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit



Mouillez-vous le corps



Donnez et prenez des nouvelles de vos proches

Continuez à respecter les gestes barrières contre la COVID-19



Lavez-vous les mains régulièrement



Portez un masque



Respectez une distance d'un mètre

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit) solidarites-sante.gouv.fr • meteo.fr • #canicule


PHOTO: G. LAFITE

Pour bien supporter un épisode caniculaire, chacun est invité à prendre des précautions et à être attentif à son entourage, notamment les personnes les plus fragiles, enfants et personnes âgées.

Si des personnes fragiles souhaitent être inscrites sur le fichier communal des personnes à contacter en cas de canicule, merci de s'inscrire directement ou par l'intermédiaire d'un proche auprès de l'accueil de la Mairie.

En cas d'épisode caniculaire, merci de bien respecter les consignes suivantes et de veiller régulièrement à l'état de santé de vos proches les plus sensibles.




 Pour connaître les dates des manifestations à venir, n'hésitez pas à consulter la rubrique AGENDA du site internet de la commune.
 

EXPOSITION Christine Ange Lefevre
 (Chavagnes-en-Palliers)
Saint-Fulgent
 Communauté de communes
 2 rue Jules Verne

du 2 mai
 au 2 juillet
 2021

toiles, papiers... et textes



aquathérapie
 musicothérapie
 relaxation

Entrée libre :
 du lundi au vendredi 8h30-17h30
 (vendredi fermeture à 16h30)



Christine Ange Lefevre
 EXPOSITION du lundi 3 mai 2021 au vendredi 2 juillet 2021
 dans le hall de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts
 2 rue Jules Verne - 85250 SAINT-FULGENT - Tél : 02 51 43 81 61
 Entrée libre : du lundi au vendredi 8h30-17h30 (vendredi fermeture à 16h30)



Cette exposition rassemblera des peintures, sur toile et sur papier, mais aussi des textes sur la peinture, et d'autres pour évoquer des activités comme l'aquathérapie et la musicothérapie, qui la rejoignent par certains aspects et l'enrichissent.

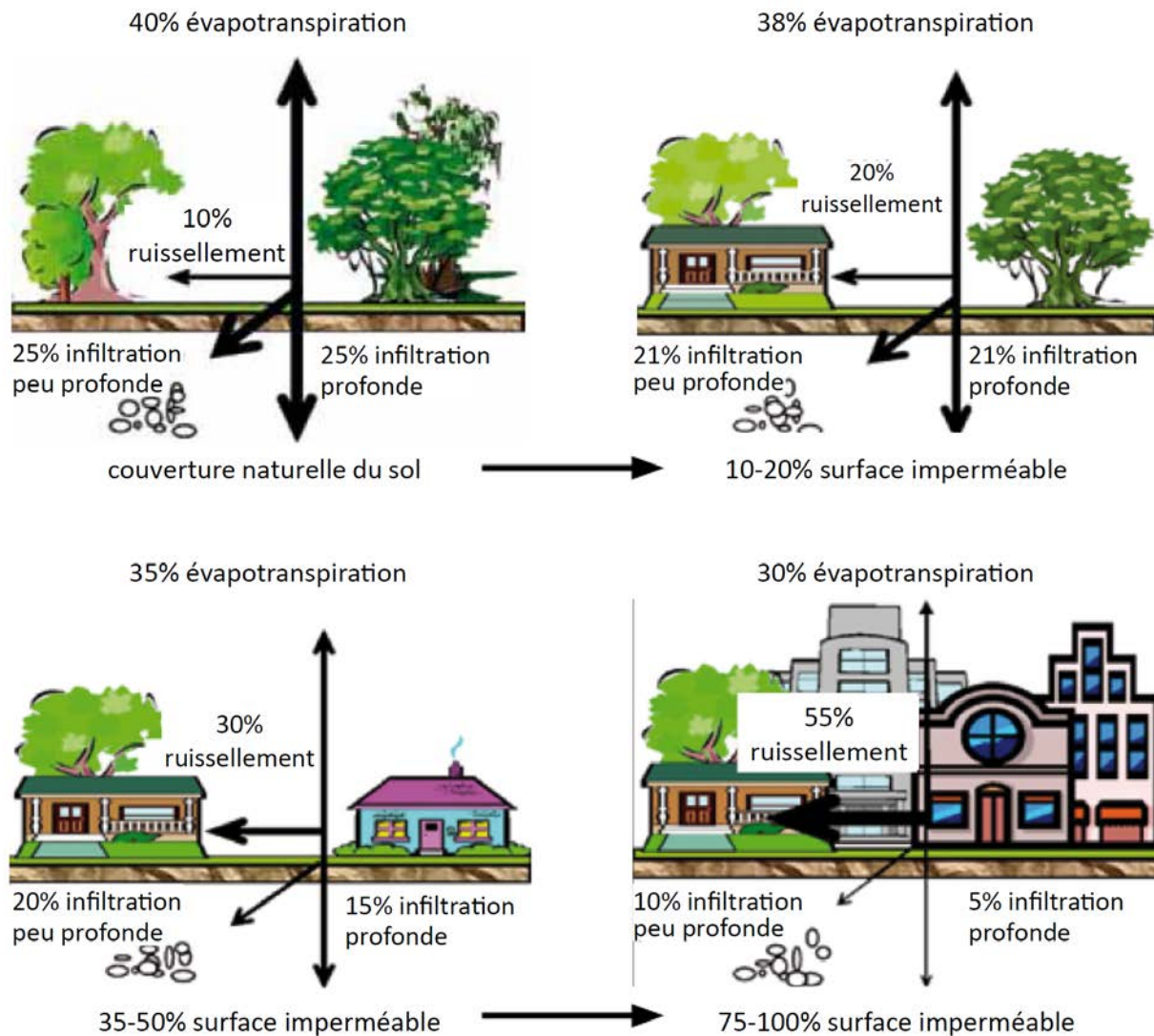
Mon objectif est de donner à " ressentir de manière créative " et d'inviter à retrouver la spontanéité de l'enfant en soi, apprendre ou réapprendre à s'appropriiser puis ... développer ce qui nous tient à cœur !

www.christineangelefevre.com
 &
www.lapprivoisiere.com



**POUR LE TRAIT
 D'UNION DE
 SEPTEMBRE
 LES ARTICLES DOIVENT
 PARVENIR EN MAIRIE
 AVANT LE SAMEDI
 7 AOÛT 2021**

L'imperméabilisation, nouveau cheval de bataille de l'urbanisme !



Influence de l'imperméabilisation des sols sur le cycle de l'eau

Puisqu'il faut bien continuer de construire des maisons, immeubles ou des théâtres, salles de sport, commerces, entreprises... pour ne serait-ce qu'accompagner le développement humain, nous voici devant une évidence : construire en impactant au minimum notre environnement.

Et en premier, l'imperméabilisation des sols. Ce fléau qui entraîne pollutions, inondations, difficulté de rechargement des nappes phréatiques, ouvrages conséquents et coûteux de réseaux...

Le schéma ci-dessus explique bien ce phénomène.

Plus vous laissez votre sol couvert de végétaux, plus il a la capacité d'absorber l'eau de pluie, capable qu'il est de capter cette eau (par infiltration peu profonde), de freiner son ruissellement en cas de pluviométrie conséquente et permettre ainsi son infiltration profonde vers les nappes, tout en relarguant dans l'atmosphère une énorme quantité par transpiration. Un sol équilibré et végétalisé est tout à fait capable de « digérer » une petite pollution, pour peu qu'on lui en laisse temps. Quand on sait que 80 % des pluies sont de petites pluies (moins de 5 mm), et que ce sont elles qui nettoient la plupart des petites pollutions (souillures de parkings, de trottoirs...), il suffit de les capter (d'où les parkings absorbants, les noues de lotissements, les toits végétalisés...) et le tour est joué : en s'infiltrant dans le sol, la pollution est lentement transformée par l'ensemble des micro-organismes. Le tout en évitant des réseaux souterrains surdimensionnés et coûteux !

Diminuée, freinée puis absorbée : vive l'eau de pluie !

MAIRIE

2 place des Justes - BP 90412
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS
Tél. : 02.51.42.21.06
contact@chavagnes-en-paillers.fr

www.chavagnes-en-paillers.fr

@chavagnesenpaillers